

RAPPORT DE GESTION

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 8 novembre 2024, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 30 septembre 2024, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 septembre 2024 et le rapport annuel 2023 du Mouvement Desjardins (rapport annuel 2023), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers combinés intermédiaires du Mouvement sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels à l'exception de certains chiffres de la période précédente qui ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés intermédiaires de la période courante. Au cours du premier trimestre de 2024, une méthode comptable de présentation a été modifiée concernant les revenus et les frais d'intérêts comptabilisés sur les instruments financiers de Valeurs mobilières Desjardins inc. dorénavant présentés sous la rubrique « Revenu net d'intérêts » plutôt que sous la rubrique « Autres revenus ». Cette nouvelle présentation a été jugée préférable pour divulguer de l'information fiable et davantage pertinente. Ainsi, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, un montant net de 321 M\$ a été déplacé en deux montants bruts de la rubrique « Autres revenus » vers les postes de revenu et frais d'intérêts présentés dans la rubrique « Revenu net d'intérêts » (102 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023), faisant varier ces postes de 897 M\$ et 1 218 M\$ respectivement pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, et de 345 M\$ et 447 M\$ respectivement pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le revenu net total, ni sur les excédents nets de la période comparative.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés annuels et intermédiaires du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

4	Mise en garde sur les énoncés prospectifs	28	Revue du bilan
5	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	28	Gestion du bilan
8	Évolution du contexte réglementaire	28	Actif
10	Le Mouvement Desjardins en bref	28	Passif
11	Faits saillants financiers	29	Capitaux propres
12	Environnement économique et perspectives	29	Gestion du capital
		34	Arrangements hors bilan
13	Revue des résultats financiers	34	Gestion des risques
13	Analyse des résultats	34	Gestion des risques
13	Excédents	34	Risque de crédit
14	Revenu net d'intérêts	37	Risque de marché
15	Revenu net lié aux activités d'assurance	41	Risque de liquidité
16	Autres revenus		
16	Revenu net total		
17	Dotation à la provision pour pertes de crédit		
17	Frais autres que d'intérêts bruts		
18	Impôts sur les excédents		
18	Résultats des secteurs d'activité		
18	Secteur d'activité Particuliers et Entreprises		
20	Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		
23	Secteur d'activité Assurance de dommages		
26	Rubrique Autres		
27	Sommaire des résultats intermédiaires		
		51	Renseignements complémentaires
		51	Contrôles et procédures
		51	Information relative aux parties liées
		51	Méthodes comptables critiques et estimations
		51	Modifications comptables futures
		52	Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF
		53	Glossaire

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2024, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, à l'inflation, aux changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats et à la capacité d'en réaliser les avantages prévus, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi la réforme des taux d'intérêt de référence, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, incluant la pandémie de COVID-19, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2024.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2024 et peuvent être mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels subséquents.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2024 et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts des trimestres de 2023 a été redressée afin que son calcul soit conforme à celui du trimestre courant. Ces modifications adoptées au premier trimestre de 2024 visent l'exclusion de l'incidence des activités de négociation dans le calcul de ce ratio afin d'améliorer sa comparabilité avec l'information publiée par l'industrie et aide le lecteur à mieux comprendre comment la direction évalue la performance de l'actif principal portant intérêt.

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du Mouvement Desjardins et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. L'actif principal moyen portant intérêt exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024	30 septembre 2023 ⁽¹⁾	30 septembre 2024	30 septembre 2023 ⁽¹⁾
Actif moyen – présenté	454 513 \$	440 084 \$	411 807 \$	441 946 \$	406 541 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	90 129	87 819	80 897	87 963	79 086
Actif moyen portant intérêt	364 384	352 265	330 910	353 983	327 455
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	35 350	30 199	23 553	31 510	23 577
Actif principal moyen portant intérêt	329 034 \$	322 066 \$	307 357 \$	322 473 \$	303 878 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	1 915 \$	1 861 \$	1 716 \$	5 509 \$	4 923 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	24	(9)	(104)	(12)	(315)
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	1 891 \$	1 870 \$	1 820 \$	5 521 \$	5 238 \$
Marge nette d'intérêts⁽²⁾	2,29 %	2,34 %	2,35 %	2,29 %	2,30 %

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

La marge nette d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du secteur Particuliers et Entreprises et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. L'actif principal moyen portant intérêt exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts pour le secteur Particuliers et Entreprises.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024 ⁽¹⁾	30 septembre 2023 ⁽¹⁾	30 septembre 2024	30 septembre 2023 ⁽¹⁾
Actif moyen – présenté	346 784 \$	338 568 \$	327 775 \$	339 057 \$	320 696 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	6 997	8 797	5 714	7 486	3 719
Actif moyen portant intérêt	339 787	329 771	322 061	331 571	316 977
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	31 437	26 923	25 395	27 181	24 677
Moins : Autres déductions ⁽²⁾	53 052	54 018	55 977	54 892	53 115
Actif principal moyen portant intérêt	255 298 \$	248 830 \$	240 689 \$	249 498 \$	239 185 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	1 842 \$	1 777 \$	1 657 \$	5 297 \$	4 731 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	115	124	91	319	236
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	1 727 \$	1 653 \$	1 566 \$	4 978 \$	4 495 \$
Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises⁽³⁾	2,69 %	2,67 %	2,58 %	2,67 %	2,51 %

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Provient des actifs liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités.

⁽³⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Le ratio des sinistres des trimestres de 2023 a été redressé afin que son calcul soit conforme à celui du trimestre courant. Un ratio combiné non actualisé a également été ajouté. Ces modifications, adoptées au premier trimestre de 2024, visent l'exclusion de l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus dans le calcul de ces ratios. L'utilisation de ratios non actualisés améliore leur comparabilité notamment entre les périodes, mais également avec l'information publiée par l'industrie.

Les ratios non conformes aux PCGR suivants, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres (non actualisé) : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné (actualisé et non actualisé) : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires ainsi que l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus et afin de tenir compte des sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours et ceux liés à l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placements et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio combiné actualisé correspond au ratio combiné incluant l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et des ratios combinés pour le secteur Assurance de dommages.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024	30 septembre 2023
Revenus des activités d'assurance – présentés	1 919 \$	1 790 \$	1 700 \$	5 458 \$	4 903 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽¹⁾	95	84	79	264	218
Revenus des activités d'assurance nets	1 824 \$	1 706 \$	1 621 \$	5 194 \$	4 685 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	2 315 \$	1 296 \$	1 473 \$	5 103 \$	4 525 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	315	342	324	996	951
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(24)	(22)	(50)	46	75
Moins : Effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus	(62)	(83)	(85)	(223)	(252)
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽¹⁾	600	56	66	750	162
Charges afférentes aux sinistres nets⁽²⁾⁽³⁾	1 486 \$	1 003 \$	1 218 \$	3 534 \$	3 589 \$
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	269 \$	260 \$	236 \$	777 \$	761 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽⁴⁾ et certains éléments ⁽⁵⁾	121	109	100	337	325
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	257	286	265	826	776
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	405 \$	437 \$	401 \$	1 266 \$	1 212 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(24) \$	(22) \$	(50) \$	46 \$	75 \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽¹⁾	(4)	(5)	(3)	(6)	13
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	(20) \$	(17) \$	(47) \$	52 \$	62 \$
Ratio des sinistres⁽²⁾⁽³⁾	81,5 %	58,8 %	75,1 %	68,0 %	76,6 %
Ratio des frais	22,2	25,6	24,7	24,4	25,9
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	(1,1)	(1,0)	(2,9)	1,0	1,3
Ratio combiné⁽²⁾⁽³⁾	102,6	83,4	96,9	93,4	103,8
Ratio combiné actualisé	99,3	78,5	91,7	89,2	98,4

⁽¹⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽²⁾ Donnée ou ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽³⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽⁴⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽⁵⁾ Proviennent des frais de gestion de placements ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, dons et bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau « Faits saillants financiers » à la page 11 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 53 à 60.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement Desjardins. La section « Gestion du capital » du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2024 présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Depuis la publication du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement Desjardins, l'évolution du contexte réglementaire ci-dessous est également à considérer :

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. La majeure partie de celles-ci sont entrées en vigueur entre 2021 et 2023, à l'exception des obligations relatives aux déclarations d'opérations douteuses qui sont entrées en vigueur en avril 2024 et celles relatives aux déclarations de téléversements qui sont entrées en vigueur en juin 2024. Le 7 juin 2023, le ministère des Finances du Canada a lancé une consultation sur la revue parlementaire de la LRPCFAT, laquelle doit s'effectuer aux 5 ans. Les entités déclarantes et parties prenantes avaient jusqu'au 1^{er} août 2023 pour lui transmettre leurs commentaires, ce que le Mouvement Desjardins a fait dans un mémoire qu'il a produit. De nouveaux changements réglementaires ont également été publiés dans la Gazette du Canada le 11 octobre 2023. Après analyse, les seuls changements affectant les entités déclarantes du Mouvement Desjardins portent sur la cotisation à verser au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour couvrir leurs frais d'examen, les déclarations et les relations de correspondants bancaires. Le 21 novembre 2023, le gouvernement fédéral a publié l'*Énoncé économique de l'automne 2023*, dans lequel il souligne entendre adopter des mesures législatives pour continuer à renforcer le régime de la LRPCFAT, notamment en luttant contre le contournement des sanctions, les risques de fraude et la criminalité environnementale. À ce titre, les entités déclarantes du Mouvement Desjardins sont tenues depuis le 19 août 2024 de produire des déclarations d'opérations douteuses lorsqu'elles ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'une infraction de contournement des sanctions économiques a été réalisée ou tentée.

Protection des renseignements personnels

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la vie privée et la sécurité des données sont des domaines d'actualité en pleine ébullition. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entrait en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans. Le 22 septembre 2024 marquant la fin des entrées en vigueur des nouvelles dispositions de cette loi. Le Mouvement a complété les travaux de mise en conformité à ces nouvelles exigences.

Le 15 mai 2024, le gouvernement provincial a adopté le *Règlement sur l'anonymisation des renseignements personnels*, qui vient encadrer ce processus au Québec. Les nouvelles obligations introduites par ce règlement confirment les critères devant être respectés par les organisations lors de l'anonymisation des renseignements personnels. Les requis permettant d'anonymiser des renseignements personnels au sens de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* étant maintenant connus, le Mouvement Desjardins pourra mener à terme ses travaux visant à mettre en place ce processus.

Le Mouvement Desjardins demeure à l'affût des changements réglementaires annoncés concernant les autres lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels et a notamment effectué l'étude des articles du projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*, qui a été déposé en juin 2022. Le 11 octobre 2023, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a lancé une consultation publique sur son *Document d'orientation provisoire sur le traitement des données biométriques*, sur lequel le Bureau du Chef de la protection des renseignements personnels (BCPRP) a commenté.

En matière d'intelligence artificielle (IA), le gouvernement fédéral a publié le 27 septembre 2023 son *Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsables des systèmes d'IA générative avancés*. Ce code permet de donner un aperçu sur des types d'obligations que les entreprises qui développent ou utilisent des systèmes d'IA devront respecter dans l'éventualité où la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* était adoptée. Le 12 février 2024, l'AMF a à son tour publié un *Document de réflexion et de discussion – Meilleures pratiques pour l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur financier* qui présente les réflexions de l'AMF sur ce qu'elle considère comme étant les meilleures pratiques à adopter en matière d'IA dans le secteur financier. Desjardins participe aux discussions et a soumis ses commentaires le 14 juin 2024. En raison de la montée en popularité de l'IA, Desjardins a également mis en place un cadre de gouvernance de l'IA afin de mitiger les risques, notamment en matière de protection des renseignements personnels, de sécurité et de propriété intellectuelle.

Finalement, suivant l'intention annoncée du gouvernement fédéral de mettre en place les mesures législatives et le cadre de gouvernance nécessaires à un système bancaire ouvert et à la proposition du *Cadre canadien des services bancaires pour les gens* lors du dépôt du budget 2024, le BCPRP contribue aux travaux en cours pour analyser les incidences sur les activités du Mouvement et participe aux consultations en cours.

Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022. Cette loi apporte d'importants rehaussements des normes précédentes de la Charte de la langue française. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Le Mouvement Desjardins a apporté des ajustements à ses systèmes, processus et contrats dans un souci de respect des nouvelles exigences en vigueur. Le *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* a été publié le 26 juin 2024 dans la Gazette officielle du Québec. Il prévoit notamment des règles applicables en matière d'affichage public des marques de commerce et des noms d'entreprise, des règles en matière d'inscriptions sur les produits et des dispositions facilitant la mise en œuvre de la Charte de la langue française, notamment concernant les contrats d'adhésion. Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} juin 2025, à l'exception de certaines dispositions, dont celles concernant les contrats d'adhésion, qui sont entrées en vigueur le quinzième jour suivant la date de la publication du règlement dans la Gazette officielle du Québec, soit le 11 juillet 2024, et à l'égard desquelles Desjardins s'est conformé. Le Mouvement Desjardins continue de suivre ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires et normatives continuent de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié en mars 2024, une nouvelle version de sa ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. Les attentes suivent dorénavant celles de la version finale de la norme IFRS S2, *Informations à fournir sur les changements climatiques* du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, permettant de simplifier les informations à fournir et favorisant la transparence des risques climatiques, en plus, des attentes générales en matière de gouvernance et de gestion des risques, et la communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques publiées dans la version initiale de mars 2023. Sa mise en application se fera de manière progressive pour les exercices 2024 à 2026.
- Le 4 juillet 2024, l'AMF a publié sa *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* et celle-ci a pris effet dès sa publication au Bulletin de l'AMF. En outre des attentes générales décrites dans la ligne B-15 du BSIF et celles qui suivent les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2), celle-ci a la particularité d'énoncer des attentes portant sur les saines pratiques commerciales.
- L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a inclus la gestion des risques climatiques dans sa *Ligne directrice sur les risques opérationnels et la résilience* pour les caisses et les coopératives de crédit. De plus, l'ARSF évalue leurs initiatives ESG (en particulier en matière de risque climatique) comme partie intégrante de leur cote de résilience.
- À la suite de la publication, sur la scène internationale, en juin 2023, des normes IFRS S1 et S2 du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou ISSB), le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité a publié en mars 2024 des documents de consultation qui présentent les critères de modification qu'il propose d'appliquer sur les normes IFRS d'information sur la durabilité en vue de leur intégration au Canada, soit la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Desjardins a participé à la consultation et les conclusions sont attendues au cours de l'automne 2024.

Ces éléments confirment le renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure, de plus, de suivre de saines pratiques sur le plan de l'intégration, du suivi et en matière de divulgation portant sur les facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du SASB et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la section 4.2.10 « Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » du rapport de gestion annuel 2023 et détaillés dans le rapport *En mouvement pour le climat – Rapport 2023 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques*.

Loi sur la concurrence

Le 20 juin 2024, des dispositions relatives à l'écoblanchiment ont été ajoutées à la *Loi sur la concurrence*. Les entreprises doivent désormais s'assurer que les indications environnementales sont fondées sur une épreuve suffisante et appropriée lorsqu'elles sont faites dans le but de promouvoir un produit ou encore fondées sur des éléments corroboratifs suffisants et appropriés obtenus au moyen d'une méthode reconnue à l'échelle internationale lorsqu'elles sont faites dans le but de promouvoir les avantages d'une entreprise ou de ses activités. Il revient à l'entreprise qui fait ces déclarations d'en fournir la preuve. Des orientations sur l'application des nouvelles dispositions sont attendues de la part du Bureau de la concurrence et le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier afin de s'y conformer.

Mesures fiscales canadiennes

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 intitulé *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* a obtenu la sanction royale. Les modifications apportées prévoient, notamment, une nouvelle règle visant à refuser aux institutions financières la déduction à l'égard de certains dividendes reçus après le 31 décembre 2023, sur des actions canadiennes, lorsque celles-ci sont des biens évalués à la valeur du marché aux fins fiscales, mais à l'exception des dividendes reçus sur certaines actions privilégiées ou celles détenues en lien avec des contrats d'assurances émis. Ces propositions auront un effet limité sur le montant d'impôt que le Mouvement devra acquitter à compter de 2024. Dans son budget du 16 avril 2024, le gouvernement du Canada a proposé d'augmenter le taux d'inclusion du gain en capital pour le faire passer de 50 % à 66,67 % pour les dispositions réalisées à compter du 25 juin 2024. À ce jour, ce changement n'est toujours pas appliqué en pratique. Le ministère des Finances du Québec a confirmé son intention de s'harmoniser à ces deux mesures qui seront applicables aux mêmes dates.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

Le 29 février 2024, l'AMF a publié le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* pour augmenter la prime payable par une institution de dépôts autorisée. Le taux de la prime passe de 5 à 7,5 points de base du montant des dépôts que le Mouvement Desjardins détient et qui sont garantis par l'AMF. Ce règlement est entré en vigueur le 30 avril 2024 et la prime applicable à Desjardins pour l'exercice 2024 reflète ce changement.

Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité

Le BSIF a publié le 31 janvier 2024 la version finale de sa *Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité*. Cette version tient compte des commentaires reçus lors de la période de consultation publique tenue entre le 13 octobre et le 24 novembre 2023. Cette ligne directrice précise les attentes, pour toutes les institutions financières fédérales, relatives aux politiques et aux procédures sur l'intégrité et la sécurité. Au moment de mettre en application les attentes de la ligne directrice, les institutions financières doivent prendre en considération leur sensibilité à l'influence induite, à l'ingérence étrangère et aux activités malveillantes. À la suite de la publication de sa ligne directrice, le BSIF a fait parvenir aux entités assujetties à cette ligne directrice du Mouvement Desjardins, un questionnaire pour fins d'auto-évaluation en lien avec l'intégrité et la sécurité, qui a été complété et remis au BSIF. Des travaux sont en cours pour identifier les écarts entre les attentes de la ligne directrice et les contrôles en place. Le BSIF pourrait procéder à des travaux supplémentaires et potentiellement envoyer des lettres de surveillance.

Traitement des plaintes

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* a été approuvé le 14 février 2024 par le ministre des Finances du Québec. Ce nouveau règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer le traitement équitable des insatisfactions et plaintes. Les principales modifications concernent la définition d'une plainte, le délai de traitement et le mécanisme d'escalade de l'insatisfaction en plainte. Les nouvelles exigences entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Divers travaux de modernisation et de mise en conformité du processus de gestion des insatisfactions et des plaintes sont en cours. Ces travaux permettront de se conformer aux nouvelles exigences dans les délais impartis.

Projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier

Le 7 juin 2023, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 30, *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* (projet de loi 30). Le projet de loi 30 est un projet de loi omnibus qui modifie notamment, la *Loi sur les assureurs* (chapitre A-32.1), la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2) et la *Loi sur les coopératives de services financiers* (chapitre C-67.3) (LCSF). Le projet de loi 30 est entré en vigueur le 9 mai 2024, à l'exception de certaines dispositions qui entreront en vigueur d'ici 2026. Le Mouvement Desjardins se conforme aux dispositions applicables au fur et à mesure de leur entrée en vigueur.

Ligne directrice E-21 sur la gestion du risque opérationnel et la résilience opérationnelle

Le 22 août 2024, le BSIF a publié la version finale de la *Ligne directrice E-21 sur la gestion du risque opérationnel et la résilience opérationnelle* qui décrit les attentes du BSIF en matière de gouvernance efficace de la gestion du risque opérationnel et de la résilience opérationnelle. Cette ligne directrice s'applique à toutes les institutions financières fédérales ainsi qu'à certaines entités du Mouvement. Les attentes de la ligne directrice font l'objet d'une mise en œuvre progressive au sein du Mouvement qui devrait mener à une adhésion complète d'ici le 1^{er} septembre 2026, soit la date limite attendue par le BSIF.

Décision d'assujettissement de Desjardins Société financière inc.

Le 18 septembre 2024 est entrée en vigueur la décision no 2024-PDG-0045 de l'AMF aux termes de laquelle elle autorise la modification des statuts de Desjardins Société financière inc. et révisé la décision no 2015-PDG-0109 afin de l'assujettir à certaines dispositions de la *Loi sur les assureurs* et de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* en application de l'article 478 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

LE MOUVEMENT DESJARDINS EN BREF

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 464,7 G\$. Au 30 septembre 2024, il regroupe 203 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 55 000 employés et sur l'engagement de plus de 2 200 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	Aux ou pour les périodes de trois mois terminées le			Aux ou pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024	30 septembre 2023 ⁽¹⁾	30 septembre 2024	30 septembre 2023 ⁽¹⁾
(en millions de dollars et en pourcentage)					
Résultats					
Revenu net d'intérêts	1 915 \$	1 861 \$	1 716 \$	5 509 \$	4 923 \$
Résultat des activités d'assurance	270	620	391	1 299	788
Résultat financier d'assurance net	154	237	51	701	351
Revenu net lié aux activités d'assurance	424	857	442	2 000	1 139
Autres revenus	1 046	1 035	975	3 193	2 977
Revenu net total	3 385	3 753	3 133	10 702	9 039
Dotation à la provision pour pertes de crédit	105	87	127	325	298
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	2 524	2 697	2 443	7 777	7 468
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(235)	(250)	(240)	(730)	(735)
Frais autres que d'intérêts nets	2 289	2 447	2 203	7 047	6 733
Impôts sur les excédents	234	301	189	800	499
Excédents avant ristournes aux membres	757 \$	918 \$	614 \$	2 530 \$	1 509 \$
Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽³⁾					
Particuliers et Entreprises	514 \$	459 \$	367 \$	1 380 \$	875 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	125	231	125	525	372
Assurance de dommages	53	300	103	633	134
Autres	65	(72)	19	(8)	128
	757 \$	918 \$	614 \$	2 530 \$	1 509 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾					
Ristournes aux membres	110 \$	110 \$	106 \$	330 \$	321 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	24	33	25	84	88
	134 \$	143 \$	131 \$	414 \$	409 \$
Indicateurs					
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,29 %	2,34 %	2,35 %	2,29 %	2,30 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	8,1	10,2	7,4	9,3	6,2
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,14	0,13	0,18	0,16	0,15
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁶⁾	0,81	0,77	0,64	0,81	0,64
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁷⁾	166	160	146	166	146
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁷⁾	128	129	124	128	124
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾	67,1	70,9	72,2	69,4	77,5
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	1 401 \$	1 783 \$	2 126 \$	4 791 \$	4 867 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	2 579	2 587	2 680	2 579	2 680
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	2 097	2 082	1 861	5 735	5 211
Bilan et hors bilan					
Actif	464 677 \$	444 348 \$	414 056 \$	464 677 \$	414 056 \$
Prêts et acceptations, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	282 652	276 996	261 894	282 652	261 894
Dépôts	296 377	290 085	273 433	296 377	273 433
Capitaux propres	38 405	36 488	33 178	38 405	33 178
Biens sous administration ⁽⁶⁾	591 078	557 902	479 186	591 078	479 186
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	93 638	88 202	75 392	93 638	75 392
Actif moyen ⁽⁶⁾	454 513	440 084	411 807	441 946	406 541
Mesures des fonds propres					
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁹⁾	21,9 %	21,2 %	20,8 %	21,9 %	20,8 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽⁹⁾	21,9	21,2	20,8	21,9	20,8
Ratio du total des fonds propres ⁽⁹⁾	24,0	23,2	22,3	24,0	22,3
Ratio TLAC ⁽¹⁰⁾	32,5	30,9	29,9	32,5	29,9
Ratio de levier ⁽⁹⁾	7,6	7,6	7,5	7,6	7,5
Ratio de levier TLAC ⁽¹⁰⁾	11,2	10,9	10,7	11,2	10,7
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽⁹⁾	148 937 \$	147 074 \$	137 135 \$	148 937 \$	137 135 \$
Autres renseignements					
Nombre d'employés	55 026	55 028	57 714	55 026	57 714

(1) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(3) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

(4) Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

(5) Dont 15 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (16 M\$ au deuxième trimestre de 2024, 12 M\$ au troisième trimestre de 2023, 42 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024 et 35 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023).

(6) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 60.

(7) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, voir la section « Gestion des risques ».

(8) MSC totale de 2 786 M\$ (2 930 M\$ au 30 septembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 207 M\$ (250 M\$ au 30 septembre 2023). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

(9) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section « Gestion du capital ».

(10) En vertu de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section « Gestion du capital ».

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

Après les difficultés de 2023, la première moitié de 2024 a permis de montrer une meilleure croissance économique pour la plupart des pays avancés. Ces gains ont généralement été consolidés au troisième trimestre. Cela dit, les hausses des PIB réels demeurent plutôt modestes et la conjoncture reste fragile. L'économie mondiale n'est pas non plus à l'abri de la conjoncture géopolitique. On peut penser aux coûts du transport maritime, qui demeurent relativement élevés. De plus, les guerres en Ukraine et à Gaza se poursuivent. Malgré ces tensions géopolitiques, les cours pétroliers ont diminué. Le PIB réel de la zone euro a connu de légères croissances au cours des trois premiers trimestres de l'année, incluant une accélération à l'été. L'industrie allemande subit cependant encore des difficultés. Les problèmes économiques en Chine se poursuivent. Le ralentissement semble même plus généralisé, ne se concentrant plus seulement dans le secteur immobilier.

Pour l'ensemble de 2024 et pour 2025, on s'attend à ce que les principales économies avancées continuent d'enregistrer des croissances modestes, mais tout de même positives, aidées notamment par l'assouplissement monétaire entamé par les banques centrales. D'ailleurs, l'inflation se rapproche de plus en plus des cibles et a même passé sous celles-ci dans certains cas. En Chine, l'activité économique des prochains trimestres risque d'être à l'image de celle des derniers trimestres et nous nous attendons à une progression du PIB réel de 4,8 % en 2024 et de 4,2 % en 2025. De son côté, le PIB réel mondial devrait afficher des hausses de 3,1 % en 2024 et en 2025.

Les marchés boursiers mondiaux ont affiché une forte volatilité au cours de l'été, mais celle-ci a été passagère. La première baisse de 50 points de base du taux directeur de la Réserve fédérale américaine (Fed) en septembre a contribué à ramener un vent d'optimisme sur les marchés. La croissance des cours boursiers a amené les valorisations de nombreuses entreprises à des niveaux très élevés, augmentant ainsi le risque de nouvelles corrections, en particulier aux États-Unis. Les taux d'intérêt sur les obligations gouvernementales ont chuté fortement en raison de la révision des anticipations de baisses de taux directeur et en réponse aux inquiétudes accrues concernant le marché de l'emploi américain. Bien que la volatilité pourrait réapparaître dans les prochains mois, les bons gains enregistrés depuis le début de l'année devraient assurer des rendements positifs en 2024. Les rendements des marchés obligataires seront alimentés par le recul important des taux sur les obligations gouvernementales.

États-Unis

L'économie américaine a connu une autre bonne croissance au troisième trimestre de 2024. Plusieurs indicateurs suggèrent que la croissance américaine demeure vigoureuse bien que les ouragans qui ont sévi en septembre et octobre, ainsi qu'un conflit de travail chez Boeing, aient affecté le marché du travail en octobre. L'inflation totale est passée d'un sommet de 9,1 % à l'été 2022 à seulement 2,4 % en septembre 2024.

L'inflation devrait continuer de se rapprocher graduellement de la cible de 2 %, permettant aux dirigeants de la Fed de continuer l'assouplissement monétaire débuté en septembre. Le PIB réel américain devrait croître de 2,7 % en 2024 et de 2,1 % en 2025. L'issue des élections du 5 novembre est un enjeu important pour la conjoncture économique américaine et mondiale.

Canada

L'économie canadienne continue d'éprouver certaines difficultés. La croissance a ralenti et le taux de chômage a augmenté de façon constante. Malgré une baisse de l'inflation, qui est descendue aux alentours de 2 %, et le début des baisses des taux d'intérêt par la Banque du Canada, les coûts plus élevés continueront d'exercer de la pression sur le budget des ménages. Cela devrait peser sur leurs dépenses au cours des prochaines années, surtout avec la nécessité d'épargner pour faire face aux renouvellements hypothécaires à venir. La réduction prévue du nombre de nouveaux arrivants au Canada devrait aussi freiner l'activité économique. Au bout du compte, le PIB réel du Canada devrait croître modestement au cours des prochains trimestres avec des gains annuels moyens de 1,2 % en 2024 et de 1,9 % en 2025.

Malgré les baisses de taux d'intérêt décrétées par la Banque du Canada depuis juin, le taux cible des fonds à un jour demeure au-dessus du niveau neutre, et donc en territoire restrictif. Bien que l'inflation s'est modérée, plusieurs autres baisses de taux d'intérêt seront nécessaires au Canada. De plus, la Banque du Canada a amplement de marge de manœuvre pour réduire les taux encore plus rapidement si les circonstances le justifient.

Québec

Après avoir complété la période de reprise le printemps dernier, l'économie du Québec maintient un bon rythme de croissance. Le PIB réel a augmenté de 2,7 %, à rythme annualisé, au deuxième trimestre de 2024, après la hausse de 3,6 % enregistrée au premier trimestre. La cadence de la première moitié d'année a été plus rapide que celle du Canada, notamment en raison du dynamisme des dépenses des ménages et du secteur résidentiel. Les dépenses en biens et services, tout comme les revenus après impôts, ont étonné par leur vigueur le printemps dernier. Le taux d'épargne des Québécois s'est maintenu à un haut niveau de 12,9 % au second trimestre, comparativement à 7,2 % au niveau canadien. La confiance des ménages remonte graduellement grâce à la maîtrise de l'inflation et à la baisse du taux d'intérêt directeur qui a débuté en juin, de sorte que les prochains trimestres s'annoncent favorables.

La construction résidentielle et les ventes de propriétés existantes se sont redressées au Québec alors que le marché s'affaiblit ailleurs au pays. De plus, le retour des efforts de modernisation amorcé depuis le début de 2024 se poursuit. Les investissements en machines et matériel ont augmenté de 5,9 % à 7,1 %, à rythme annualisé, du premier au deuxième trimestre. La confiance des PME qui se redresse, la hausse des coûts qui s'apaise et les conditions d'emprunt moins restrictives incitent plusieurs entreprises à aller de l'avant avec leurs projets.

Bref, la solidité de l'économie du Québec s'appuie sur les ménages et certains signes de reprise émanent graduellement des entreprises. Malgré certaines incertitudes géopolitiques qui persistent à l'échelle mondiale, l'économie québécoise repose sur des bases solides qui devraient lui permettre de garder le cap. La progression du PIB réel s'annonce toutefois plus modérée d'ici la fin de 2024 et la variation annuelle devrait atteindre 1,3 % cette année, puis 1,7 % en 2025.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS

Excédents

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2024, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 757 M\$, en hausse de 143 M\$ par rapport aux excédents de la période comparative de 2023. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux résultats du secteur Particuliers et Entreprises expliqué par la progression du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires. Cette hausse des excédents est atténuée par les résultats du secteur Assurance de dommages qui ont été affectés par une augmentation des charges liées aux sinistres attribuable à la survenance de deux catastrophes, soit des pluies diluviennes au Québec et de la grêle en Alberta ainsi que d'un événement majeur en Ontario. Par ailleurs, soulignons que l'augmentation des frais autres que d'intérêts a été limitée grâce à des mesures déployées à travers l'organisation visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière, mission qu'il a poursuivie au troisième trimestre de 2024.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 134 M\$, comparativement à 131 M\$ au troisième trimestre de 2023.
 - Provision pour ristournes de 110 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, en hausse de 4 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 24 M\$, comparativement à 25 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 15 M\$ au troisième trimestre de 2024 et 12 M\$ au troisième trimestre de 2023, proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 6 M\$ au troisième trimestre de 2024 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 204 M\$.
- Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**
 - Particuliers et Entreprises : **excédents de 514 M\$**, en hausse de 147 M\$ par rapport à la même période en 2023 en raison essentiellement de l'augmentation du revenu net d'intérêts.
 - Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 125 M\$**, stables par rapport à ceux du troisième trimestre de 2023. La hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration a été contrebalancée, par les éléments suivants :
 - Hausse des coûts provenant essentiellement de la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Diminution du résultat des activités d'assurance en raison, principalement, de l'expérience et de l'effet de la mise à jour des hypothèses actuarielles moins favorables.
 - Assurance de dommages : **excédents de 53 M\$**, en baisse de 50 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des charges liées aux sinistres liée à la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur au troisième trimestre de 2024.
 - En contrepartie, augmentation des revenus des activités d'assurance.
- Rendement des capitaux propres de 8,1 %**, comparativement à 7,4 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Rendement des capitaux propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024	30 septembre 2023
Excédents avant ristournes aux membres	757 \$	918 \$	614 \$	2 530 \$	1 509 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(11)	(35)	(16)	(80)	(30)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	746 \$	883 \$	598 \$	2 450 \$	1 479 \$
Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe	36 528 \$	34 898 \$	32 180 \$	35 194 \$	32 050 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾⁽²⁾	8,1 %	10,2 %	7,4 %	9,3 %	6,2 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 60.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

Pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2024, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 530 M\$, en hausse de 1 021 M\$ par rapport à ceux de la même période en 2023. Tous les secteurs d'activité ont contribué à l'atteinte de ces excellents résultats. Mentionnons notamment une progression des excédents pour le secteur Particuliers et Entreprises, attribuable à la hausse du revenu net d'intérêts en lien notamment avec la croissance des affaires. De plus, on observe une augmentation des revenus des activités d'assurance, essentiellement en assurance automobile et de biens ainsi qu'une évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée à la période comparative de 2023 pour le secteur Assurance de dommages. Également, le résultat financier d'assurance net est en croissance du côté des activités d'assurance de personnes et de dommages. Par ailleurs, soulignons que l'augmentation des frais autres que d'intérêts a été limitée grâce à une gestion rigoureuse des dépenses.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 414 M\$, en hausse de 5 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2023.
 - Provision pour ristournes de 330 M\$ en hausse de 9 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 84 M\$, comparativement à 88 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 42 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024 et 35 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 22 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.
- **Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**
 - Particuliers et Entreprises : **excédents de 1 380 M\$**, en hausse de 505 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2023 en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
 - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
 - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
 - Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 525 M\$**, en hausse de 153 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023, principalement liée aux éléments suivants :
 - Hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration ainsi qu'au gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net en raison de l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt et du gain sur disposition d'immeubles compensée, en partie, par une variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.
 - En contrepartie, augmentation des coûts provenant de la hausse des actifs sous administration et des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.
 - Assurance de dommages : **excédents de 633 M\$**, en hausse de 499 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus des activités d'assurance essentiellement en assurance automobile et de biens.
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée à la période comparative de 2023.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs.
- **Rendement des capitaux propres de 9,3 %**, comparativement à 6,2 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Revenu net d'intérêts

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt et des volumes, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 1 915 M\$, en hausse de 199 M\$, ou de 11,6 %. Cette augmentation provient de la croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels, compensée en partie par l'augmentation de l'encours des dépôts.

- **Marge nette d'intérêts de 2,29 %** pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, comparativement à 2,35 % pour la période correspondante de 2023, en raison principalement de la diminution des marges sur la trésorerie et les valeurs mobilières.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 5 509 M\$, en hausse de 586 M\$, ou de 11,9 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels, compensée en partie par l'augmentation de l'encours sur les dépôts.
- Incidence favorable sur le revenu net d'intérêts provenant du contexte de hausse des taux d'intérêt.
- **Marge nette d'intérêts de 2,29 %** pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2024, soit un ratio comparable à celui de la période correspondante de 2023.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

Revenu net lié aux activités d'assurance

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 424 M\$⁽¹⁾, en baisse de 18 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 159 M\$, en baisse de 21 M\$, ou de 11,7 %, attribuable principalement à l'expérience et à l'effet de la mise à jour des hypothèses actuarielles moins favorables. De façon plus détaillée, la diminution du résultat des activités d'assurance s'explique par les éléments suivants :
 - Expérience moins favorable en assurance collective, essentiellement pour la garantie d'invalidité longue durée.
 - Effet moins favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.
- Résultat financier d'assurance net de 37 M\$, en baisse de 9 M\$, ou de 19,6 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gains nets au troisième trimestre de 2023 associés à des éléments non couverts.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.
 - Pertes sur disposition de placements en obligations.
 - En contrepartie, incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 105 M\$, en baisse de 107 M\$, ou de 50,5 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 1 919 M\$, en hausse de 219 M\$, ou de 12,9 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 95 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 203 M\$, ou de 12,5 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI).
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 2 315 M\$, en hausse de 842 M\$, ou de 57,2 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 596 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 310 M\$, ou de 22,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2023. Le troisième trimestre de 2024 a été marqué par la survenance de deux catastrophes, soit des pluies diluviennes au Québec et de la grêle en Alberta, ainsi que d'un événement majeur en Ontario alors que le troisième trimestre de 2023 avait été marqué par sept événements majeurs de moindre envergure, dont principalement des dommages causés par le vent et l'eau au Québec et en Ontario.
 - En contrepartie, incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée au trimestre comparatif de 2023 principalement attribuable à l'assurance automobile.
- Résultat financier d'assurance net de 98 M\$, en hausse de 91 M\$.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 300 M\$, comparativement à des pertes de 10 M\$ au trimestre comparatif. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée au trimestre comparatif de 2023, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours du troisième trimestre de 2024, alors qu'une hausse était survenue au troisième trimestre de 2023.
 - Gains nets sur actions ordinaires alors que des pertes nettes avaient été constatées au trimestre comparatif de 2023.
 - Charges financières d'assurance nettes de 220 M\$, comparativement à des revenus de 19 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 18 M\$ (charges de 2 M\$ au troisième trimestre de 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 202 M\$, comparativement à des revenus de 17 M\$ au trimestre comparatif. La variation est notamment attribuable à l'incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse des taux avait été constatée au trimestre comparatif de 2023.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 2 000 M\$⁽¹⁾, en hausse de 861 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2023. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 448 M\$, en baisse de 15 M\$, ou de 3,2 %, attribuable principalement à l'effet de la mise à jour d'hypothèses actuarielles défavorable et à l'expérience moins favorable compensées, en partie, par l'ajustement favorable de l'hypothèse d'indexation ainsi que par la croissance des affaires. De façon plus détaillée, la diminution du résultat des activités d'assurance s'explique par les éléments suivants :
 - Effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective comparativement à un effet favorable à la période correspondante de 2023.
 - Expérience moins favorable en assurance collective, essentiellement pour les garanties d'invalidité longue durée et vie, compensée en partie par celle d'accident-maladie moins défavorable.
 Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Croissance des affaires en assurance collective.
 - Expérience plus favorable en assurance crédit et directe, notamment en assurance prêt vie.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

- Résultat financier d'assurance net de 332 M\$, en hausse de 111 M\$, ou de 50,2 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
 - Gain sur disposition d'immeubles.
 - En contrepartie, variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 835 M\$, en hausse de 500 M\$.
 - Revenus des activités d'assurance de 5 458 M\$, en hausse de 555 M\$, ou de 11,3 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 264 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 509 M\$, ou de 10,9 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 5 103 M\$, en hausse de 578 M\$, ou de 12,8 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 744 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 9 M\$, ou de 0,2 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement aux neuf premiers mois de 2023.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - En contrepartie, charges liées aux sinistres en baisse comparativement aux neuf premiers mois de 2023 expliquées par les éléments ci-dessous :
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée à la période comparative de 2023 essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées à la période comparative de 2023 essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens et s'expliquant notamment par une diminution de la fréquence des sinistres.
 - En contrepartie, charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées à la période comparative de 2023. Les neuf premiers mois de 2024 ont été marqués par la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur alors que la période comparative avait été marquée par neuf événements majeurs de moindre envergure.
- Résultat financier d'assurance net de 325 M\$, en hausse de 191 M\$.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 633 M\$, en hausse de 419 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée à la période comparative de 2023, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours des neuf premiers mois de 2024, alors qu'une hausse était survenue au cours de la période comparative de 2023.
 - Gains nets sur actions supérieurs à ceux de la période comparative de 2023.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux de la période comparative de 2023.
 - Charges financières d'assurance nettes de 336 M\$, en hausse de 247 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 28 M\$ (9 M\$ à la période comparative de 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 308 M\$, comparativement à 80 M\$ à la période comparative. La variation est notamment attribuable à l'incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse des taux avait été constatée à la période comparative de 2023.

Autres revenus

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

Les autres revenus se sont élevés à 1 046 M\$, en hausse de 71 M\$, ou de 7,3 %, par rapport au troisième trimestre de 2023, en raison des éléments suivants :

- Augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- Hausse des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
- En contrepartie, pertes sur disposition de titres supérieures à celles de la période comparative de 2023.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

Les autres revenus se sont élevés à 3 193 M\$, en hausse de 216 M\$, ou de 7,3 %, par rapport à la période correspondante de 2023, en raison des éléments suivants :

- Augmentation des revenus de 78 M\$ liée aux activités de Worldsource⁽¹⁾ acquises au 1^{er} mars 2023.
- Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- Augmentation des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
- Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
- Hausse des revenus en lien avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
- En contrepartie, pertes sur disposition de titres supérieures à celles de la période comparative de 2023.

Revenu net total

Pour le troisième trimestre de 2024, **le revenu net total a atteint 3 385 M\$,** en hausse de 252 M\$, ou de 8,0 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2023.

Pour les neuf premiers mois de 2024, **le revenu net total a atteint 10 702 M\$,** en hausse de 1 663 M\$, ou de 18,4 %, par rapport à celui qui avait été enregistré à la période correspondante de 2023.

⁽¹⁾ Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation du Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., de Gestion financière Worldsource inc. et de Valeurs mobilières Worldsource inc. (collectivement désignées « Worldsource »).

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 105 M\$, comparativement à 127 M\$ pour la période comparative de 2023. La dotation du troisième trimestre de 2024 reflète l'effet favorable de la mise à jour des informations prospectives notamment dans les portefeuilles de cartes de crédit contrebalancé en partie par une augmentation de la dotation sur les portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit. La dotation de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont toutefois revenues à leur niveau prépandémique.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,14 % pour le troisième trimestre de 2024, comparativement à 0,18 % pour la période correspondante de 2023.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,81 %, comparativement à 0,64 %, au 30 septembre 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement du côté des prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024	30 septembre 2023
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	105 \$	87 \$	127 \$	325 \$	298 \$
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	7	—	7	(2)	3
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	98 \$	87 \$	120 \$	327 \$	295 \$
Prêts bruts moyens	280 987 \$	274 197 \$	260 871 \$	274 831 \$	256 469 \$
Acceptations brutes moyennes	—	—	7	—	12
Prêts et acceptations bruts moyens⁽¹⁾	280 987 \$	274 197 \$	260 878 \$	274 831 \$	256 481 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾⁽²⁾	0,14 %	0,13 %	0,18 %	0,16 %	0,15 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 60.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 325 M\$, comparativement à 298 M\$ pour la période comparative de 2023. La dotation pour les neuf premiers mois de 2024 reflète l'effet défavorable des évolutions méthodologiques et une augmentation des encours, contrebalancés par l'effet favorable de la mise à jour des informations prospectives notamment dans les portefeuilles de cartes de crédit. La dotation de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont toutefois revenues à leur niveau prépandémique.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2024 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,16 % pour les neuf premiers mois de 2024, comparativement à 0,15 % pour la période correspondante de 2023.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,81 %, comparativement à 0,64 % au 30 septembre 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement du côté des prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit.

Frais autres que d'intérêts bruts

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé 2 524 M\$, en hausse de 81 M\$, ou de 3,3 %, par rapport au troisième trimestre de 2023 en raison notamment de l'augmentation des honoraires, des frais liés à la technologie et des commissions. Les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité ont permis de limiter la hausse des frais.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé 7 777 M\$, en hausse de 309 M\$, comparativement aux neuf premiers mois de 2023, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Augmentation des frais de 77 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
- Les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité, dont la réduction des honoraires, ont permis de limiter à 232 M\$, ou 3,2 %, l'augmentation des autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts, et ce malgré l'indexation des salaires.

Impôts sur les excédents

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 234 M\$, en hausse de 45 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023.

- Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 23,6 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, comparable à celui de 23,5 % pour la période correspondante de 2023.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 800 M\$, en hausse de 301 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2023.

- Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 24,0 % pour les neuf premiers mois de 2024, en diminution par rapport à celui de 24,9 % pour la même période en 2023 en raison principalement de l'augmentation des revenus de placement non imposables.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Au cours du premier trimestre de 2024, la méthode d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts a été révisée. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été déplacés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. De plus, certaines activités de gestion de patrimoine du réseau des caisses, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent maintenant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Au cours du troisième trimestre de 2024, certaines activités de négociation d'instruments financiers liées aux taux d'intérêt et aux devises ont été transférées de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Depuis le premier trimestre de 2024, le Mouvement Desjardins transfère les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents aux actifs et passifs liés aux membres et clients aux équipes de gestion de l'appariement. Les revenus nets d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises incluent la rémunération et les coûts liés à ce financement interne. Le taux de financement interne, établi en fonction du marché, prend en considération les objectifs de gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité du Mouvement Desjardins et les coûts inhérents aux fonds propres. Depuis le deuxième trimestre, ce secteur d'activité se voit également allouer le montant de capital estimé pour assurer le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant d'optimiser le coût financier du capital lié à leurs activités.

Les transactions entre les secteurs d'activité du Mouvement sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2023 et la description de l'industrie à laquelle ils sont associés sont fournis aux pages 26 à 39 du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 60.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024 ⁽¹⁾	30 septembre 2023 ⁽¹⁾	30 septembre 2024	30 septembre 2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	1 842 \$	1 777 \$	1 657 \$	5 297 \$	4 731 \$
Autres revenus	557	652	577	1 859	1 808
Revenu net total	2 399	2 429	2 234	7 156	6 539
Dotation à la provision pour pertes de crédit	99	86	120	327	294
Frais autres que d'intérêts bruts	1 609	1 723	1 613	4 965	5 068
Impôts sur les excédents	177	161	134	484	302
Excédents avant ristournes aux membres	514	459	367	1 380	875
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	82	81	78	244	236
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	432 \$	378 \$	289 \$	1 136 \$	639 \$
Indicateurs					
Actif moyen ⁽²⁾	346 784 \$	338 568 \$	327 775 \$	339 057 \$	320 696 \$
Actif principal moyen portant intérêt ⁽³⁾	255 298	248 830	240 689	249 498	239 185
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	271 431	265 180	252 868	265 718	248 521
Dépôts moyens ⁽²⁾⁽⁴⁾	216 918	214 283	223 759	218 707	220 193
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,69 %	2,67 %	2,58 %	2,67 %	2,51 %
Indice de productivité ⁽²⁾	67,1	70,9	72,2	69,4	77,5
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,15	0,13	0,19	0,16	0,16
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	0,83	0,80	0,66	0,83	0,66

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 60.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

⁽⁴⁾ Les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2023 incluaient des transactions intersectorielles plus importantes relatives aux activités de gestion des liquidités qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

- **Excédents avant ristournes aux membres de 514 M\$,** en hausse de 147 M\$ par rapport à la même période en 2023 en raison essentiellement de l'augmentation du revenu net d'intérêts.
- **Revenu net d'intérêts de 1 842 M\$,** en hausse de 185 M\$, ou de 11,2 %. Cette augmentation provient principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels.
- **Autres revenus de 557 M\$,** en baisse de 20 M\$, ou de 3,5 %, en raison des pertes sur disposition de titres supérieures à celles de la période comparative de 2023. Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
 - Augmentation des revenus liée à la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits Desjardins et aux programmes de financement.
- **Revenu net total de 2 399 M\$,** en hausse de 165 M\$, ou de 7,4 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 99 M\$,** comparativement à 120 M\$ pour la période comparative de 2023. La dotation du troisième trimestre de 2024 reflète l'effet favorable de la mise à jour des informations prospectives notamment dans les portefeuilles de cartes de crédit contrebalancé en partie par une augmentation de la dotation sur les portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit. La dotation de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont toutefois revenues à leur niveau prépandémique.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 609 M\$,** en baisse de 4 M\$, ou de 0,2 %, à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité compensée par l'augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques.
- **Marge nette d'intérêts à 2,69 %,** en hausse de 11 points de base par rapport à la période correspondante de 2023, en raison notamment de la croissance plus marquée du volume moyen des prêts inclus dans le total de l'actif principal moyen portant intérêt.
- **Indice de productivité à 67,1 %,** comparativement à 72,2 % au troisième trimestre de 2023, en raison principalement de la croissance des revenus jumelée à la baisse des frais autres que d'intérêts bruts.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 380 M\$**, en hausse de 505 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2023 en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
 - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
 - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- **Revenu net d'intérêts de 5 297 M\$**, en hausse de 566 M\$, ou de 12,0 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels.
 - Incidence favorable sur le revenu net d'intérêts provenant du contexte de hausse des taux d'intérêt.
- **Autres revenus de 1 859 M\$**, en hausse de 51 M\$, ou de 2,8 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des revenus liée à la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits Desjardins et aux programmes de financement.
 - Augmentation des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
 - Hausse des revenus en lien avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
 - En contrepartie, pertes sur disposition de titres supérieures à celles de la période comparative de 2023.
- **Revenu net total de 7 156 M\$**, en hausse de 617 M\$, ou de 9,4 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 327 M\$**, comparativement à 294 M\$ pour la période comparative de 2023. La dotation pour les neuf premiers mois de 2024 reflète l'effet défavorable des évolutions méthodologiques et une augmentation des encours, contrebalancés par l'effet favorable de la mise à jour des informations prospectives notamment dans les portefeuilles de cartes de crédit. La dotation de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont toutefois revenues à leur niveau prépandémique.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 4 965 M\$**, en baisse de 103 M\$, ou de 2,0 %, à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
- **Marge nette d'intérêts à 2,67 %**, en hausse de 16 points de base par rapport à la période correspondante de 2023, en raison notamment de la croissance plus marquée du volume moyen des prêts, jumelée à l'effet des taux d'intérêt plus élevés qu'à la période correspondante de 2023.
- **Indice de productivité à 69,4 %**, comparativement à 77,5 % pour les neuf premiers mois de 2023, en raison de la croissance des revenus jumelée à la baisse des frais autres que d'intérêts bruts.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux de distribution en Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur de Gestion de patrimoine et Assurance de personnes figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins.
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne).
- Réseaux des agents Desjardins.
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
- Réseau partenaire Worldsource.
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement.
- Firms d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des Centres de relations clients, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Aux ou pour les périodes de trois mois terminées le			Aux ou pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024	30 septembre 2023 ⁽¹⁾	30 septembre 2024	30 septembre 2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	35 \$	69 \$	54 \$	161 \$	151 \$
Résultat des activités d'assurance					
Revenus des activités d'assurance	1 074	1 085	1 000	3 185	2 913
Charges afférentes aux activités d'assurance	(914)	(945)	(815)	(2 738)	(2 411)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(1)	7	(5)	1	(39)
	159	147	180	448	463
Résultat financier d'assurance net					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 248	307	(1 354)	1 321	(241)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(1 250)	(145)	1 463	(1 006)	483
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	39	5	(63)	17	(21)
	37	167	46	332	221
Revenu net lié aux activités d'assurance	196	314	226	780	684
Autres revenus	661	652	576	1 943	1 678
Revenu net total	892	1 035	856	2 884	2 513
Dotation à la provision pour pertes de crédit	5	—	4	3	4
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	820	855	794	2 527	2 296
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(90)	(94)	(90)	(279)	(271)
Frais autres que d'intérêts nets	730	761	704	2 248	2 025
Impôts sur les excédents	32	43	23	108	112
Excédents nets de la période	125 \$	231 \$	125 \$	525 \$	372 \$
Indicateurs					
Marge sur services contractuels (MSC) ⁽³⁾					
MSC totale ⁽³⁾⁽⁴⁾	2 579 \$	2 587 \$	2 680 \$	2 579 \$	2 680 \$
MSC sur les nouvelles ventes ⁽³⁾⁽⁵⁾	56	42	37	56	37
Ventes nettes d'épargne ⁽¹⁾⁽⁶⁾	1 819	804	1 198	4 957	3 205
Ventes d'assurance ⁽⁶⁾	115	140	95	444	370
Primes d'assurance collective ⁽⁶⁾	1 028	1 019	975	3 039	2 861
Primes d'assurance individuelle ⁽⁶⁾	266	260	255	785	751
Primes de rentes ⁽⁶⁾	107	504	896	967	1 255
Encaissements liés aux fonds distincts ⁽⁶⁾	1 406	1 176	1 000	3 677	3 011

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽⁴⁾ MSC totale de 2 786 M\$ (2 930 M\$ au 30 septembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 207 M\$ (250 M\$ au 30 septembre 2023).

⁽⁵⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de 54 M\$ (39 M\$ au 30 septembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de (2) M\$ (2 M\$ au 30 septembre 2023).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 60.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

- **Excédents nets de 125 M\$,** stables par rapport à ceux du troisième trimestre de 2023. La hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration a été contrebalancée, par les éléments suivants :
 - Hausse des coûts provenant essentiellement de la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Diminution du résultat des activités d'assurance en raison, principalement, de l'expérience et de l'effet de la mise à jour des hypothèses actuarielles moins favorables.
- **Revenu net d'intérêts de 35 M\$,** en baisse de 19 M\$, ou de 35,2 %. Cette diminution provient principalement de la baisse du revenu net d'intérêts de Worldsource.
- **Résultat des activités d'assurance de 159 M\$,** en baisse de 21 M\$, ou de 11,7 %, attribuable principalement à l'expérience et à l'effet de la mise à jour des hypothèses actuarielles moins favorables. De façon plus détaillée, la diminution du résultat des activités d'assurance s'explique par les éléments suivants :
 - Expérience moins favorable en assurance collective, essentiellement pour la garantie d'invalidité longue durée.
 - Effet moins favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.

- **Résultat financier d'assurance net de 37 M\$**, en baisse de 9 M\$, ou de 19,6 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gains nets au troisième trimestre de 2023 associés à des éléments non couverts.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.
 - Pertes sur disposition de placements en obligations.
 - En contrepartie, incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
- **Autres revenus de 661 M\$**, en hausse de 85 M\$, ou de 14,8 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus provenant des actifs sous gestion supérieurs à ceux de la période comparative.
 - Revenus des réseaux spécialisés supérieurs liés à l'augmentation des actifs sous administration.
- **Revenu net total de 892 M\$**, en hausse de 36 M\$, ou de 4,2 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 820 M\$**, en hausse de 26 M\$, ou de 3,3 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des coûts provenant de l'augmentation du volume de transactions liée à la croissance des actifs sous administration des réseaux spécialisés.
 - Coûts supérieurs pour la distribution de fonds liés à la hausse des actifs sous gestion.
 Précisons que 90 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit le même montant que celui du troisième trimestre de 2023.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC totale de 2 579 M\$ au 30 septembre 2024 comparativement à 2 587 M\$ au 30 juin 2024. La légère décroissance de la MSC totale est expliquée par l'effet des services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de la MSC à la transition à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Cette décroissance a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Gains en assurance individuelle et en fonds de placement garanti en raison du contexte économique favorable.
 - Incidence favorable des nouvelles ventes en assurance individuelle.
 - Effet des charges de désactualisation.
- **Croissance des affaires**
 - Augmentation des ventes nettes d'épargne provenant principalement des réseaux spécialisés et partenaires compensée, en partie, par la diminution de celles provenant des rentes servies.
 - Augmentation des ventes d'assurance provenant essentiellement de l'assurance collective.
 - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
 - Décroissance des primes de rentes provenant essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout d'un groupe important en 2023.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

- **Excédents nets de 525 M\$**, en hausse de 153 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023, principalement liée aux éléments suivants :
 - Hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration ainsi qu'au gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net en raison de l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt et du gain sur disposition d'immeubles compensée, en partie, par une variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.
 - En contrepartie, augmentation des coûts provenant de la hausse des actifs sous administration et des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.
- **Revenu net d'intérêts de 161 M\$**, en hausse de 10 M\$, ou de 6,6 %. Cette augmentation provient principalement des éléments suivants :
 - Hausse de la marge d'intérêts sur les valeurs mobilières.
 - Croissance du volume en raison du nouveau Compte d'épargne-placement Desjardins.
 - En contrepartie, baisse du revenu net d'intérêts de Worldsource.
- **Résultat des activités d'assurance de 448 M\$**, en baisse de 15 M\$, ou de 3,2 %, attribuable principalement à l'effet de la mise à jour d'hypothèses actuarielles défavorable et à l'expérience moins favorable compensées, en partie, par l'ajustement favorable de l'hypothèse d'indexation ainsi que par la croissance des affaires. De façon plus détaillée, la diminution du résultat des activités d'assurance s'explique par les éléments suivants :
 - Effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective comparativement à un effet favorable à la période correspondante de 2023.
 - Expérience moins favorable en assurance collective, essentiellement pour les garanties d'invalidité longue durée et vie, compensée en partie par celle d'accident-maladie moins défavorable.
 Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Croissance des affaires en assurance collective.
 - Expérience plus favorable en assurance crédit et directe, notamment en assurance prêt vie.
- **Résultat financier d'assurance net de 332 M\$**, en hausse de 111 M\$, ou de 50,2 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
 - Gain sur disposition d'immeubles.
 - En contrepartie, variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.

- **Autres revenus de 1 943 M\$**, en hausse de 265 M\$, ou de 15,8 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus de 78 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Revenus des réseaux spécialisés supérieurs liés à l'augmentation des actifs sous administration.
 - Hausse des revenus provenant des actifs sous gestion supérieurs à ceux de la période comparative.
 - Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
- **Revenu net total de 2 884 M\$**, en hausse de 371 M\$, ou de 14,8 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 2 527 M\$**, en hausse de 231 M\$, ou de 10,1 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des frais de 77 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Hausse des coûts provenant de l'augmentation du volume de transactions liée à la croissance des actifs sous administration des réseaux spécialisés.
 - Augmentation des frais liés au personnel.
 Précisons que 279 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 271 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC totale de 2 579 M\$ au 30 septembre 2024 comparativement à 2 595 M\$ au 31 décembre 2023. La légère décroissance de la MSC totale est expliquée par les éléments suivants :
 - Effet des services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de la MSC à la transition à l'IFRS 17.
 - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 Cette décroissance a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Incidence favorable des nouvelles ventes en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Gains au niveau du coût de la garantie en assurance individuelle pour les contrats avec participation en raison du contexte économique favorable.
 - Gains au niveau du passif en fonds de placement garanti.
 - Effet des charges de désactualisation.
- **Croissance des affaires**
 - Augmentation des ventes nettes d'épargne provenant principalement des réseaux spécialisés et partenaires compensée, en partie, par la diminution de celles provenant des régimes d'accumulation collectifs.
 - Augmentation des ventes d'assurance provenant essentiellement de l'assurance collective.
 - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
 - Décroissance des primes de rentes provenant essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout d'un groupe important en 2023.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont plus de 450 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

Le 31 mai 2024, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale de la Fédération, a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'ICPEI. Le Mouvement Desjardins détenait une participation minoritaire dans ICPEI depuis février 2023. ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition vise à consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024	30 septembre 2023
Résultat des activités d'assurance					
Revenus des activités d'assurance	1 919 \$	1 790 \$	1 700 \$	5 458 \$	4 903 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 315)	(1 296)	(1 473)	(5 103)	(4 525)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	501	(34)	(15)	480	(43)
	105	460	212	835	335
Résultat financier d'assurance net					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	300	151	(10)	633	214
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(220)	(102)	19	(336)	(89)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	18	9	(2)	28	9
	98	58	7	325	134
Revenu net lié aux activités d'assurance	203	518	219	1 160	469
Autres revenus (pertes)	(10)	(9)	(12)	(9)	(27)
Revenu net total	193	509	207	1 151	442
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	1	1	4	(5)	2
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	269	260	236	777	761
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(153)	(164)	(157)	(475)	(488)
Frais autres que d'intérêts nets	116	96	79	302	273
Impôts sur les excédents	23	112	21	221	33
Excédents nets de la période	53 \$	300 \$	103 \$	633 \$	134 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	42 \$	265 \$	87 \$	553 \$	104 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	11	35	16	80	30
Indicateurs					
Primes souscrites directes ⁽²⁾	2 097 \$	2 082 \$	1 861 \$	5 735 \$	5 211 \$
Ratio des sinistres ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	81,5 %	58,8 %	75,1 %	68,0 %	76,6 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	66,1	69,8	73,2	68,4	78,4
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	30,6	—	7,2	10,7	4,2
Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	(15,2)	(11,0)	(5,3)	(11,1)	(6,0)
Ratio des frais ⁽³⁾	22,2	25,6	24,7	24,4	25,9
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽³⁾	(1,1)	(1,0)	(2,9)	1,0	1,3
Ratio combiné ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	102,6	83,4	96,9	93,4	103,8
Ratio combiné actualisé ⁽³⁾	99,3	78,5	91,7	89,2	98,4

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 53 à 60.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

⁽⁴⁾ Ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽⁵⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

- **Excédents nets de 53 M\$,** en baisse de 50 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des charges liées aux sinistres liée à la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur au troisième trimestre de 2024.
 - En contrepartie, augmentation des revenus des activités d'assurance.
- **Résultat des activités d'assurance de 105 M\$,** en baisse de 107 M\$, ou de 50,5 %.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 1 919 M\$, en hausse de 219 M\$, ou de 12,9 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 95 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 203 M\$, ou de 12,5 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 2 315 M\$, en hausse de 842 M\$, ou de 57,2 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 596 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 310 M\$, ou de 22,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2023. Le troisième trimestre de 2024 a été marqué par la survenance de deux catastrophes, soit des pluies diluviennes au Québec et de la grêle en Alberta, ainsi que d'un événement majeur en Ontario alors que le troisième trimestre de 2023 avait été marqué par sept événements majeurs de moindre envergure, dont principalement des dommages causés par le vent et l'eau au Québec et en Ontario.
 - En contrepartie, incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée au trimestre comparatif de 2023 principalement attribuable à l'assurance automobile.

- **Résultat financier d'assurance net de 98 M\$**, en hausse de 91 M\$.
- **Revenus nets de placement d'assurance** de 300 M\$, comparativement à des pertes de 10 M\$ au trimestre comparatif. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée au trimestre comparatif de 2023, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours du troisième trimestre de 2024, alors qu'une hausse était survenue au troisième trimestre de 2023.
 - Gains nets sur actions ordinaires alors que des pertes nettes avaient été constatées au trimestre comparatif de 2023.
- **Charges financières d'assurance nettes** de 220 M\$, comparativement à des revenus de 19 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 18 M\$ (charges de 2 M\$ au troisième trimestre de 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 202 M\$, comparativement à des revenus de 17 M\$ au trimestre comparatif. La variation est notamment attribuable à l'incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse des taux avait été constatée au trimestre comparatif de 2023.
- **Autres pertes de 10 M\$**, soit un montant comparable au trimestre comparatif de 2023.
- **Revenu net total de 193 M\$**, en baisse de 14 M\$, ou de 6,8 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 269 M\$**, en hausse de 33 M\$, ou de 14,0 %. Cette augmentation est notamment attribuable aux éléments suivants :
 - Réévaluation à la hausse de la provision pour le programme de rémunération différée et le régime d'avantages complémentaires différés des agents de Desjardins alors qu'une réévaluation à la baisse avait été constatée au trimestre comparatif de 2023.
 - Frais autres que d'intérêts bruts encourus par ICPEI.
 Précisons que 153 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit un montant comparable à celui du troisième trimestre de 2023.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

- **Excédents nets de 633 M\$**, en hausse de 499 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus des activités d'assurance essentiellement en assurance automobile et de biens.
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée à la période comparative de 2023.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs.
- **Résultat des activités d'assurance de 835 M\$**, en hausse de 500 M\$.
- **Revenus des activités d'assurance** de 5 458 M\$, en hausse de 555 M\$, ou de 11,3 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 264 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 509 M\$, ou de 10,9 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
- **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 5 103 M\$, en hausse de 578 M\$, ou de 12,8 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 744 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 9 M\$, ou de 0,2 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement aux neuf premiers mois de 2023.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - En contrepartie, charges liées aux sinistres en baisse comparativement aux neuf premiers mois de 2023 expliquées par les éléments ci-dessous :
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée à la période comparative de 2023 essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées à la période comparative de 2023 essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens et s'expliquant notamment par une diminution de la fréquence des sinistres.
 - En contrepartie, charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées à la période comparative de 2023. Les neuf premiers mois de 2024 ont été marqués par la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur alors que la période comparative avait été marquée par neuf événements majeurs de moindre envergure.
- **Résultat financier d'assurance net de 325 M\$**, en hausse de 191 M\$.
- **Revenus nets de placement d'assurance** de 633 M\$, en hausse de 419 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée à la période comparative de 2023, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours des neuf premiers mois de 2024, alors qu'une hausse était survenue au cours de la période comparative de 2023.
 - Gains nets sur actions supérieurs à ceux de la période comparative de 2023.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux de la période comparative de 2023.
- **Charges financières d'assurance nettes** de 336 M\$, en hausse de 247 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 28 M\$ (9 M\$ à la période comparative de 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 308 M\$, comparativement à 80 M\$ à la période comparative. La variation est notamment attribuable à l'incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse des taux avait été constatée à la période comparative de 2023.
- **Autres pertes de 9 M\$**, en baisse de 18 M\$ par rapport à la période comparative de 2023. La variation provient notamment de l'augmentation moins importante de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

- **Revenu net total de 1 151 M\$,** en hausse de 709 M\$.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 777 M\$,** en hausse de 16 M\$, ou de 2,1 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Dépenses salariales plus importantes en raison de l'indexation des salaires.
 - Frais autres que d'intérêts bruts encourus par ICPEI.
 Précisons que 475 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 488 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023.

Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations; la gestion des risques, incluant la conformité; les ressources humaines; le marketing, les communications, la coopération et le Bureau du président; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques, incluant la gouvernance; et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Rubrique Autres

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024 ⁽¹⁾	30 septembre 2023 ⁽¹⁾	30 septembre 2024	30 septembre 2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	38 \$	15 \$	5 \$	51 \$	41 \$
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	25	25	(3)	60	(14)
Autres revenus (pertes)	(162)	(260)	(166)	(600)	(482)
Perte nette totale	(99)	(220)	(164)	(489)	(455)
Recouvrement à la provision pour pertes de crédit	—	—	(1)	—	(2)
Frais autres que d'intérêts nets	(166)	(133)	(193)	(468)	(633)
Impôts sur les excédents	2	(15)	11	(13)	52
Excédents (déficit) nets de la période	65 \$	(72) \$	19 \$	(8) \$	128 \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2024 et de 2023

- **Excédents nets de 65 M\$,** en hausse de 46 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement favorable sur le revenu net d'intérêts et les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
 - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information et l'amélioration des processus d'affaires. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et de 2023

- **Déficit net de 8 M\$,** comparativement à des excédents nets de 128 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement favorable sur le revenu net d'intérêts et les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
 - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information et l'amélioration des processus d'affaires. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2024			2023				2022
	T3	T2	T1	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	1 915 \$	1 861 \$	1 733 \$	1 696 \$	1 716 \$	1 666 \$	1 541 \$	1 482 \$
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	2 945	2 829	2 752	2 718	2 656	2 562	2 493	2 480
Charges afférentes aux activités d'assurance	(3 168)	(2 182)	(2 351)	(2 093)	(2 245)	(2 238)	(2 358)	(2 177)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	493	(27)	8	(47)	(20)	(36)	(26)	(40)
	270	620	409	578	391	288	109	263
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 560	467	(39)	3 005	(1 363)	249	1 080	286
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(1 463)	(244)	375	(2 780)	1 479	(83)	(999)	(30)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	57	14	(26)	115	(65)	11	42	(17)
	154	237	310	340	51	177	123	239
Revenu net lié aux activités d'assurance	424	857	719	918	442	465	232	502
Autres revenus								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	134	129	126	134	119	117	113	115
Commissions sur les prêts et les cartes	260	238	262	185	258	242	266	256
Services de courtage et de fonds de placement	374	363	376	347	339	400	253	235
Honoraires de gestion et de services de garde	219	222	199	207	192	189	163	182
Autres revenus (pertes) nets de placement	(60)	(61)	17	(65)	(30)	41	(18)	22
Revenus de change	66	47	48	59	47	47	39	42
Autres	53	97	84	57	50	72	78	36
	1 046	1 035	1 112	924	975	1 108	894	888
Revenu net total	3 385	3 753	3 564	3 538	3 133	3 239	2 667	2 872
Dotation à la provision pour pertes de crédit	105	87	133	231	127	66	105	80
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	2 524	2 697	2 556	2 749	2 443	2 680	2 345	2 525
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(235)	(250)	(245)	(250)	(240)	(246)	(249)	(262)
Frais autres que d'intérêts nets	2 289	2 447	2 311	2 499	2 203	2 434	2 096	2 263
Impôts sur les excédents	234	301	265	58	189	186	124	71
Excédents avant ristournes aux membres	757	918	855	750	614	553	342	458
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	82	81	81	68	78	80	78	64
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	675 \$	837 \$	774 \$	682 \$	536 \$	473 \$	264 \$	394 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	664 \$	802 \$	740 \$	641 \$	520 \$	462 \$	261 \$	379 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	11	35	34	41	16	11	3	15

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. À la suite du passage au 1^{er} janvier 2023 à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, les excédents nets des assureurs sont plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui ajoute de la volatilité aux résultats trimestriels comparativement à ce qui était observé par le passé. De plus, les dispositions de l'IFRS 17 permettaient de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1^{er} janvier 2023. Ainsi la comparabilité pourrait être moindre entre les résultats des périodes de 2024 et 2023 comparativement à ceux de 2022. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 42 et 43 du rapport de gestion annuel 2023.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 30 septembre 2024		Au 31 décembre 2023	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 918 \$	1,7 %	8 987 \$	2,1 %
Valeurs mobilières	95 192	20,5	88 365	20,9
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26 721	5,8	13 678	3,2
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	282 652	60,8	265 935	62,9
Actif net des fonds distincts	28 037	6,0	24 754	5,9
Instruments financiers dérivés	6 969	1,5	5 861	1,4
Autres actifs	17 188	3,7	15 360	3,6
Total de l'actif	464 677 \$	100,0 %	422 940 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	296 377 \$	63,8 %	279 329 \$	66,1 %
Passifs des contrats d'assurance	34 768	7,5	32 961	7,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	14 172	3,0	11 686	2,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 974	4,7	12 032	2,8
Instruments financiers dérivés	6 104	1,3	6 626	1,6
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	24 431	5,3	21 233	5,0
Autres passifs	24 507	5,3	21 729	5,1
Obligations subordonnées	3 939	0,8	2 954	0,7
Capitaux propres	38 405	8,3	34 390	8,1
Total du passif et des capitaux propres	464 677 \$	100,0 %	422 940 \$	100,0 %

Actif

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 464,7 G\$ au 30 septembre 2024, en hausse de 41,7 G\$, ou de 9,9 %, depuis le 31 décembre 2023.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont diminué de 1,1 G\$, ou de 11,9 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont augmenté de 19,9 G\$, ou de 19,5 % reflétant les activités de gestion de la trésorerie.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 16,7 G\$, ou de 6,3 %, en raison principalement des prêts hypothécaires résidentiels qui ont augmenté de 9,4 G\$, ou de 5,7 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 7,0 G\$, ou de 9,1 %, depuis le 31 décembre 2023. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a augmenté de 0,3 G\$, ou de 1,2 %, depuis la fin de 2023.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section « Gestion des risques », aux pages 35 à 37 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 3,3 G\$, ou de 13,3 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 1,1 G\$, ou de 18,9 %, en raison principalement de la hausse des options sur indices boursiers découlant de l'évolution des marchés financiers.

Les autres actifs ont augmenté de 1,8 G\$, ou de 11,9 %, en raison principalement de la hausse des sommes à recevoir des clients, des courtiers et des institutions financières.

Passif

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 426,3 G\$ au 30 septembre 2024, en hausse de 37,7 G\$, ou de 9,7 %, depuis le 31 décembre 2023.

L'encours des dépôts a progressé de 17,0 G\$, ou de 6,1 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 46,3 % du portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 10,1 G\$, ou de 7,9 % en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux ainsi que de la croissance des dépôts des membres entreprises dans les caisses. L'encours des dépôts des particuliers, qui constituait 53,6 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 7,3 G\$, ou de 4,8 %, en raison de la croissance des dépôts des membres dans les caisses. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 0,3 G\$ depuis la fin de 2023.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 1,8 G\$, ou de 5,5 %. Cette hausse s'explique principalement par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 12,4 G\$, ou de 52,4 %, pour atteindre un volume de 36,1 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,5 G\$, ou de 7,9 %, en raison principalement de l'effet de la variation des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change compensés en partie par la hausse des options sur indices boursiers découlant de l'évolution des marchés financiers.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 3,2 G\$, ou de 15,1 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

Les autres passifs ont augmenté de 2,8 G\$, ou de 12,8 %, en raison principalement de la hausse des sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 1,0 G\$, ou de 33,3 %, en raison d'une émission le 15 mai 2024 d'un montant de 1,0 G\$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous le programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 4,0 G\$, ou de 11,7 %, depuis le 31 décembre 2023 en raison des excédents nets après ristournes aux membres de 2,3 G\$ des neuf premiers mois de 2024 et de l'augmentation des autres éléments du résultat global de 1,8 G\$.

Les notes complémentaires 23 « Capital social » et 24 « Capital-actions » des états financiers combinés annuels présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 30 septembre 2024
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	21,9 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	21,9
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	24,0
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	32,5
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,0	s. o.	> 3,0	0,5	> 3,5	7,6
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	11,2

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement à la page 46. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » du présent rapport de gestion présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

En février 2024, l'AMF a publié une nouvelle révision de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* visant à harmoniser les lignes directrices de l'AMF quant au traitement des risques liés à la titrisation, à ajuster les exigences relatives au risque de crédit et à rehausser les exigences en matière d'assurance de qualité pour les relevés de fonds propres. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Respect des exigences

Au 30 septembre 2024, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 21,9 %, de 21,9 % et de 24,0 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,6 %.

Au 30 septembre 2024, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 150 points de base par rapport au 31 décembre 2023, essentiellement en raison de la croissance des réserves et des excédents de la période.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 32,5 % et de 11,2 % au 30 septembre 2024.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 30 septembre 2024.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de la période.

Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

	Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC			
	Total des fonds propres			Autres instruments TLAC
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾		
Éléments admissibles	• Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital F	• Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾	• Portion admissible de la provision pour pertes de crédit • Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ • Parts de qualification admissibles	• Billets de premier rang TLAC
Ajustements réglementaires	• Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs nets au titre des régimes à prestations définies • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions • Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité • Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli			
Déductions	• Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾	• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire	• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné	

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2024	Au 31 décembre 2023
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	32 630 \$	28 678 \$
Fonds propres de la catégorie 1	32 630	28 678
Total des fonds propres	35 712	30 745
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽¹⁾	47 188	40 137
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit ⁽²⁾	122 081 \$	115 313 \$
Risque de marché ⁽²⁾	3 446	2 881
Risque opérationnel	23 410	22 287
Total des actifs pondérés en fonction des risques	148 937 \$	140 481 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽¹⁾	145 004	136 311
Exposition du ratio de levier	427 197	390 563
Exposition du ratio de levier TLAC⁽¹⁾	421 041	383 474
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	21,9 %	20,4 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,9	20,4
Total des fonds propres	24,0	21,9
TLAC ⁽¹⁾	32,5	29,4
Levier	7,6	7,3
Levier TLAC ⁽¹⁾	11,2	10,5

⁽¹⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Les données au 30 septembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés de risque de marché et du rajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et internationaux. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 4,0 G\$ en date du 30 septembre 2024. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019, afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 12,4 G\$ au 30 septembre 2024.

Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC

Pour la période de neuf mois terminée le

(en millions de dollars)	30 septembre 2024
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	28 678 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	2 934
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	1 107
Parts de capital F ⁽²⁾	(100)
Déductions ⁽³⁾	11
Solde à la fin de la période	32 630
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽⁴⁾	32 630
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	2 067
Instruments admissibles	984
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	31
Solde à la fin de la période	3 082
Total des fonds propres	35 712 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽⁵⁾	34 793 \$
Autres instruments TLAC	
Solde au début de la période	10 292
Billets de premier rang TLAC	2 103
Solde à la fin de la période	12 395
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽⁵⁾	47 188 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.

⁽²⁾ Le 29 avril 2024, la Fédération a procédé au rachat pour annulation de 10 millions de parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.

⁽³⁾ Tiennent compte des marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.

⁽⁴⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁵⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le 1^{er} janvier 2024, le Mouvement a adopté le cadre d'approche standard révisé pour le calcul des APR liés au risque de marché conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* mise à jour dans le cadre des réformes réglementaires de Bâle III. L'approche fondée sur les modèles internes n'est plus utilisée.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur du ratio de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Les APR totaux se chiffraient à 148,9 G\$ au 30 septembre 2024, soit une hausse de 1,9 G\$ par rapport au trimestre précédent.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour le troisième trimestre de 2024 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette est de 0,5 G\$.
- Pour le risque de contrepartie, la hausse nette est de 0,6 G\$.

En ce qui a trait au risque de marché, la hausse nette est de 0,1 G\$ des APR. Le risque opérationnel est également en hausse de 0,7 G\$.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section 3.3 « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement.

Les notes complémentaires 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

Biens sous gestion et sous administration

Au 30 septembre 2024, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 591,1 G\$, soit une augmentation de 55,8 G\$, ou de 10,4 %, depuis le 31 décembre 2023. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 93,6 G\$ au 30 septembre 2024, ce qui représente une augmentation de 12,1 G\$, ou de 14,8 %, depuis le 31 décembre 2023. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la hausse des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers ainsi que par la croissance du volume de biens gérés et administrés.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi qu'aux risques réglementaires.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels le Mouvement est exposé (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 57 à 97 du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents, ainsi que les autres facteurs de risque, n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 53 à 56 du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement, sauf pour la situation économique tel que précisé dans la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'évolution des taux d'intérêt et les tensions géopolitiques continuent de causer de l'incertitude. Cette situation exige également que la direction continue de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles qui laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 30 septembre 2024, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 1 162 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 95 M\$, pour un total de 1 257 M\$ en baisse de 16 M\$ par rapport au 31 décembre 2023. Cette variation reflète l'effet favorable des mises à jour des informations prospectives notamment dans les portefeuilles de cartes de crédit contrebalancé en partie par l'effet défavorable des évolutions méthodologiques, une augmentation des encours ainsi qu'une hausse de la dotation sur les portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,81 % au terme du troisième trimestre de 2024, comparativement à 0,74 % au 31 décembre 2023. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalisait 527 M\$ au 30 septembre 2024, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 23,0 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	182 \$	107 \$	289 \$	245 \$	95 \$	340 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	174	37	211	196	38	234
Aux entreprises et aux gouvernements	63	107	170	41	128	169
Total	419 \$	251 \$	670 \$	482 \$	261 \$	743 \$

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2024					Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets		Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾					
Hypothécaires résidentiels	175 276 \$	458 \$ 0,26 %	31 \$	427 \$		375 \$	351 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 528	237 0,97	146	91		224	84
Aux entreprises et aux gouvernements	84 010	1 592 1,90	350	1 242		1 365	1 034
Total	283 814 \$	2 287 \$ 0,81 %	527 \$	1 760 \$		1 964 \$	1 469 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 53 à 60.

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2024	30 juin 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024	30 septembre 2023
Prêts dépréciés bruts au début de la période	2 153 \$	2 150 \$	1 476 \$	1 964 \$	1 191 \$
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	888	871	823	2 689	2 327
Retours à un état non déprécié	(660)	(718)	(550)	(2 023)	(1 628)
Radiations et recouvrements	(95)	(150)	(76)	(343)	(214)
Autres variations	1	—	(2)	—	(5)
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	2 287 \$	2 153 \$	1 671 \$	2 287 \$	1 671 \$

En mars 2024, l'AMF a publié une mise à jour de sa *Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels*. Dans le cadre de cette mise à jour, l'AMF a introduit des attentes concernant les programmes de prêts combinés, les prêts hypothécaires inversés et les prêts hypothécaires avec participation à la mise de fonds. Ces nouvelles attentes visent à adapter l'encadrement de l'AMF aux conditions du marché actuelles et à maintenir une équité concurrentielle entre les prêteurs hypothécaires réglementés. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux pour se conformer à ces exigences.

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2024							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	30 050 \$	97,7 %	94 370 \$	95,2 %	6 026 \$	95,0 %	130 446 \$	95,8 %
Ontario	672	2,2	4 780	4,8	317	5,0	5 769	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	48	—	—	—	67	—
Toutes les régions	30 741 \$	100,0 %	99 198 \$	100,0 %	6 343 \$	100,0 %	136 282 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2024							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	29 556 \$	97,8 %	93 135 \$	95,2 %	5 891 \$	95,0 %	128 582 \$	95,8 %
Ontario	625	2,1	4 723	4,8	309	5,0	5 657	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	46	—	—	—	65	—
Toutes les régions	30 200 \$	100,0 %	97 904 \$	100,0 %	6 200 \$	100,0 %	134 304 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	29 009 \$	97,8 %	91 095 \$	95,1 %	5 608 \$	94,9 %	125 712 \$	95,8 %
Ontario	623	2,1	4 650	4,9	302	5,1	5 575	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	42	—	1	—	62	—
Toutes les régions	29 651 \$	100,0 %	95 787 \$	100,0 %	5 911 \$	100,0 %	131 349 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 220 M\$ au 30 septembre 2024 (218 M\$ au 30 juin 2024 et 219 M\$ au 30 septembre 2023).

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours du trimestre

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	Au 30 septembre 2024			Au 30 juin 2024			Au 30 septembre 2023		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	62,9 %	63,4 %	63,3 %	64,1 %	62,9 %	63,3 %	62,0 %	63,8 %	63,3 %
Ontario	64,0	62,2	62,9	65,6	64,0	64,7	60,0	62,5	61,4
Autres ⁽⁴⁾	53,4	78,3	67,1	79,7	55,2	66,5	79,1	76,4	77,4
Toutes les régions	62,9 %	63,4 %	63,3 %	64,2 %	63,0 %	63,3 %	61,9 %	63,7 %	63,3 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	Au 30 septembre 2024		Au 30 juin 2024		Au 30 septembre 2023 ⁽⁴⁾	
0 à 10 ans	9 320	7,2 %	9 227	7,2 %	9 118	7,3 %
10 à 20 ans	43 014	33,1	42 394	33,1	40 973	32,7
20 à 25 ans	66 369	51,1	64 806	50,6	62 328	49,6
25 à 30 ans	6 489	5,0	6 145	4,8	5 391	4,3
30 à 35 ans	171	0,1	169	0,1	164	0,1
35 ans ou plus ⁽⁵⁾	4 576	3,5	5 363	4,2	7 464	6,0
Tous les amortissements	129 939	100,0 %	128 104	100,0 %	125 438	100,0 %

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 22,7 % au 30 septembre 2024 (23,2 % au 30 juin 2024 et 24,2 % au 30 septembre 2023).

⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.

⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

⁽⁴⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un changement méthodologique.

⁽⁵⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie plus de 35 ans, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.

Expositions à l'international

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,4 % du total des expositions au 30 septembre 2024.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires liés à l'industrie bancaire, au courtage en valeurs mobilières, à la gestion du patrimoine et à l'assurance de personnes, ainsi qu'à l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾	Non exposés au risque de marché	
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 918 \$	— \$	7 918 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 640	13 288	28 352	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 492	—	53 492	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	60	—	60	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26 721	22 306	4 415	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	282 652	—	282 652	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	28 037	—	28 037	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	6 969	462	6 507	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	17 188	—	—	17 188	
Total de l'actif	464 677 \$	36 056 \$	411 433 \$	17 188 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	296 377 \$	— \$	296 377 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	34 768	—	34 768	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	14 172	13 809	363	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 974	20 772	1 202	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 104	356	5 748	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	24 431	—	24 431	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	24 507	—	717	23 790	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	3 939	—	3 939	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	38 405	—	—	38 405	
Total du passif et des capitaux propres	464 677 \$	34 937 \$	367 545 \$	62 195 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627	11 945	24 682	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 692	—	51 692	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	46	—	46	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	11 277	2 401	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	265 935	—	265 935	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 861	726	5 135	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 360	—	—	15 360	
Total de l'actif	422 940 \$	23 948 \$	383 632 \$	15 360 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	279 329 \$	— \$	279 329 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	32 961	—	32 961	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	11 361	325	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	10 726	1 306	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 626	971	5 655	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	21 233	—	21 233	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	21 729	—	867	20 862	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 954	—	2 954	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	34 390	—	—	34 390	
Total du passif et des capitaux propres	422 940 \$	23 058 \$	344 630 \$	55 252 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la Valeur à risque (VaR).⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intragroupes.⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » VaR. La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques. Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt (incluant le risque spécifique de taux d'intérêt) représentent les trois catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le				Pour les trimestres terminés le			
	30 septembre 2024				30 juin 2024		30 septembre 2023	
	Au 30 septembre 2024	Moyenne	Haut	Bas	Au 30 juin 2024	Moyenne	Au 30 septembre 2023	Moyenne
Actions	0,3 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,2 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$
Change	0,7	0,6	0,9	0,2	0,5	0,4	0,3	0,3
Taux d'intérêt	7,5	4,6	7,7	2,6	4,8	5,2	6,2	5,5
Effet de diversification ⁽¹⁾⁽²⁾	(1,0)	(1,0)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(0,7)	(0,8)	(0,6)	(0,8)
VaR globale	7,5 \$	4,5 \$	7,7 \$	2,6 \$	4,9 \$	5,1 \$	6,2 \$	5,3 \$

⁽¹⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽²⁾ L'effet de diversification a été recalculé pour le troisième trimestre de 2023.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, en baisse de 0,6 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2024.

La VaR globale est une mesure appropriée d'un portefeuille de négociation, mais elle doit être interprétée en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Cette mesure ne permet pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs.
- Cette mesure sert à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour.
- Cette mesure ne donne pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

Un contrôle ex post, soit la comparaison de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) hypothétique et réel des portefeuilles, est effectué quotidiennement afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude du modèle de la VaR.

Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Pour plus de détails sur notre programme de simulation de crise, se référer à la section « Risque de marché » du rapport de gestion annuel 2023 à la page 81.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- L'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt.
- Les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt.
- Le comportement des membres et clients dans le choix des produits.
- La marge d'intermédiation financière.
- L'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et clients, ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)

	Au 30 septembre 2024		Au 30 juin 2024		Au 30 septembre 2023	
	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾
(en millions de dollars)						
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	126 \$	(993) \$	52 \$	(973) \$	23 \$	(20) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(92)	871	(45)	805	(23)	(16)

⁽¹⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽²⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽³⁾ La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres a été révisée en fonction de la mise à jour de la *Ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt* de l'AMF. La mesure révisée n'inclut plus d'hypothèse d'échéance pour les capitaux propres. Les données au 30 septembre 2023 sont conformes aux exigences de cette ligne directrice en vigueur à cette date et n'ont pas été retraitées. Les données au 30 juin 2024 ont été retraitées à des fins de comparaison.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont, par ailleurs, pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces ratios conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités, composées d'actifs de haute qualité, est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le CBCB. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Actifs liquides⁽¹⁾

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 407 \$	— \$	6 407 \$	573 \$	5 834 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	53 112	26 798	79 910	34 830	45 080
Autres titres au Canada	5 508	1 264	6 772	1 430	5 342
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	342	41	383	46	337
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	14 844	—	14 844	1 984	12 860
Total	80 213 \$	28 103 \$	108 316 \$	38 863 \$	69 453 \$

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 285 \$	— \$	6 285 \$	458 \$	5 827 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	50 143	14 216	64 359	22 883	41 476
Autres titres au Canada	5 748	790	6 538	1 106	5 432
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	233	1	234	1	233
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	13 022	—	13 022	2 221	10 801
Total	75 431 \$	15 007 \$	90 438 \$	26 669 \$	63 769 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024	Au 31 décembre 2023
Fédération	44 408 \$	35 264 \$
Réseau des caisses	21 835	24 739
Autres entités	3 210	3 766
Total	69 453 \$	63 769 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau a comme monnaie d'émission, le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Actifs grevés

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 918 \$	— \$	7 918 \$	192 \$	573 \$	5 642 \$	1 511 \$
Valeurs mobilières	95 192	31 288	126 480	41 892	372	47 986	36 230
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26 721	—	26 721	—	—	—	26 721
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	282 652	—	282 652	37 595	—	66 768	178 289
Actif net des fonds distincts	28 037	—	28 037	—	—	—	28 037
Autres actifs	24 157	—	24 157	—	—	—	24 157
Total	464 677 \$	31 288 \$	495 965 \$	79 679 \$	945 \$	120 396 \$	294 945 \$

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	186 \$	458 \$	5 641 \$	2 702 \$
Valeurs mobilières	88 365	23 176	111 541	33 188	850	45 262	32 241
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	—	13 678	—	—	—	13 678
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	265 935	—	265 935	30 697	—	66 639	168 599
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	—	—	24 754
Autres actifs	21 221	—	21 221	—	—	—	21 221
Total	422 940 \$	23 176 \$	446 116 \$	64 071 \$	1 308 \$	117 542 \$	263 195 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024		Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	
(en millions de dollars et en pourcentage)				
Actifs liquides de haute qualité				
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	57 802 \$	54 684 \$	
Sorties de trésorerie				
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	98 693 \$	7 699	7 706	
Dépôts stables	48 739	1 462	1 475	
Dépôts moins stables	49 954	6 237	6 231	
Financement de gros non garanti, dont :	44 252	20 805	20 196	
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	16 521	3 999	3 804	
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	18 319	7 394	7 463	
Dettes non garanties	9 412	9 412	8 929	
Financement de gros garanti	s. o.	211	136	
Exigences supplémentaires, dont :	27 785	4 707	4 745	
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 290	1 285	1 274	
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	129	129	243	
Facilités de crédit et de liquidité	26 366	3 293	3 228	
Autres obligations de financement contractuelles	3 008	1 239	1 396	
Autres obligations de financement conditionnelles	94 198	2 661	2 701	
Total des sorties de trésorerie	s. o.	37 322 \$	36 880 \$	
Entrées de trésorerie				
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	15 476 \$	777 \$	958 \$	
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 538	1 769	1 780	
Autres entrées de trésorerie	16	16	1	
Total des entrées de trésorerie	19 030 \$	2 562 \$	2 739 \$	
		Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	
Total des actifs liquides de haute qualité		57 802 \$	54 684 \$	
Total des sorties nettes de trésorerie		34 760	34 141	
Ratio de liquidité à court terme		166 %	160 %	

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

⁽³⁾ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

⁽⁴⁾ Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

⁽⁵⁾ La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 166 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport au trimestre précédent. Le ratio demeure largement au-delà des exigences réglementaires. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 57,8 G\$ (54,7 G\$ au 30 juin 2024) dont 95 % (95 % au 30 juin 2024) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2024					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée	30 juin 2024
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an		
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	37 426 \$	— \$	— \$	3 000 \$	40 426 \$	38 504 \$
Fonds propres réglementaires	37 426	—	—	3 000	40 426	38 504
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	78 508	40 871	30 017	39 938	176 045	176 311
Dépôts stables	44 725	6 003	7 190	11 811	66 833	67 865
Dépôts moins stables	33 783	34 868	22 827	28 127	109 212	108 446
Financement de gros	27 861	48 733	3 706	27 588	46 614	46 340
Dépôts opérationnels	15 133	—	—	—	7 566	7 558
Autres financements de gros	12 728	48 733	3 706	27 588	39 048	38 782
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	891	599	14 834	—	—
Autres passifs ⁽²⁾	33 601			14 949	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			4 272	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	33 601	10 677	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	263 085 \$	261 155 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	612 \$	454 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	20 507	65 201	28 972	180 149	184 566	181 316
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	25 269	—	—	1 263	1 082
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	2 586	—	1 165	1 424	840
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	14 245	29 374	10 188	73 383	91 672	89 407
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	8 086	5 861	12 964	8 426	8 310
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	6 249	7 704	17 410	102 486	86 727	86 912
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	6 249	7 704	17 410	102 486	86 727	86 912
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	13	268	1 374	3 115	3 480	3 075
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	891	599	14 834	—	—
Autres actifs ⁽²⁾	—			29 302	16 772	17 415
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.			405	344	299
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			6 905	293	277
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.			5 857	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	16 135	16 135	16 839
Éléments hors bilan ⁽²⁾	s. o.			119 435	3 173	3 232
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	205 123 \$	202 417 \$
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	128 %	129 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, le ratio NSFR se situe à 128 %, comparativement à 129 % au 30 juin 2024. La hausse du financement stable exigé, qui s'explique principalement par la croissance des prêts, a été en grande partie contrebalancée par une augmentation des fonds propres.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 296,4 G\$ au 30 septembre 2024, en hausse de 17,0 G\$ depuis le 31 décembre 2023. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des neuf premiers mois de 2024, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de la croissance soutenue de l'épargne des membres et clients durant la période. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 30 septembre 2024

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 milliards de dollars
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	10 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) ⁽¹⁾	5 milliards de dollars
Billets à moyen terme (australiens) ⁽¹⁾	3 milliards de dollars australiens

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

⁽²⁾ Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024								Au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	2 074 \$	453 \$	4 \$	1 \$	2 532 \$	— \$	— \$	2 532 \$	2 994 \$
Papier commercial	9 135	2 451	2 538	—	14 124	—	—	14 124	17 038
Billets à moyen terme	998	—	2 163	1 013	4 174	3 942	8 453	16 569	13 662
Titrisation de créances hypothécaires	—	437	451	592	1 480	1 859	12 903	16 242	13 872
Obligations sécurisées	—	1 129	—	755	1 884	3 234	10 594	15 712	12 922
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	3 939	3 939	2 954
Total	12 207 \$	4 470 \$	5 156 \$	2 361 \$	24 194 \$	9 035 \$	35 889 \$	69 118 \$	63 442 \$
dont :									
Garantis	— \$	1 566 \$	451 \$	1 347 \$	3 364 \$	5 093 \$	23 497 \$	31 954 \$	26 794 \$
Non garantis	12 207	2 904	4 705	1 014	20 830	3 942	12 392	37 164	36 648

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 5,7 G\$ par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des émissions de billets à moyen terme, d'obligations sécurisées et de titrisation de créances hypothécaires, compensée en partie par la baisse des émissions de papier commercial. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 30 septembre 2024		Au 31 décembre 2023	
Dollars canadiens	29 103	\$ 42,1 %	25 419	\$ 40,1 %
Dollars américains	23 584	34,1	25 440	40,1
Euros	10 521	15,2	10 040	15,8
Autres	5 910	8,6	2 543	4,0
Total	69 118	\$ 100,0 %	63 442	\$ 100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 3,9 G\$ au cours des neuf premiers mois de 2024. De plus, la Fédération a procédé aux émissions suivantes :

- Le 17 janvier 2024, d'un montant de 1,0 G d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 26 janvier 2024, d'un montant de 1,0 G de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 12 avril 2024, d'un montant de 750 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 18 avril 2024, d'un montant de 440 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 15 mai 2024, d'un montant de 1,0 G de dollars canadiens de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.
- Le 30 mai 2024, d'un montant de 1,0 G d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 5 septembre 2024, d'un montant de 500 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.
- Le 11 septembre 2024, d'un montant de 230 M de francs suisses, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 24 septembre 2024, d'un montant de 1 250 M de dollars canadiens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 48,5 G\$ au 30 septembre 2024, comparativement à 40,5 G\$ au 31 décembre 2023. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 28 mars 2024, l'agence de notation Moody's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 14 juin 2024, l'agence de notation Fitch a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 12 juillet 2024, l'agence de notation DBRS a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».

Ces évaluations reflètent la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes dans plusieurs secteurs d'activité.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dettes à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dettes à moyen et long termes de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dettes à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang pouvant être émise et qui serait exclue du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 554 \$	359 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 \$	7 918 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	313	939	1 945	1 225	1 875	2 693	6 470	20 898	5 282	41 640
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	438	1 180	2 608	1 477	2 905	8 477	23 018	11 711	1 678	53 492
Titres au coût amorti	11	6	—	—	—	2	6	35	—	60
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 196	2 037	554	858	76	—	—	—	—	26 721
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 124	4 408	7 020	10 378	10 834	43 521	85 165	3 581	7 245	175 276
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	53	77	135	181	211	1 109	4 779	8 401	9 582	24 528
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	26 542	8 607	6 223	6 867	5 581	9 481	9 820	1 885	9 004	84 010
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 162)	(1 162)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	28 037	28 037
Instruments financiers dérivés	278	360	293	663	269	1 174	3 622	310	—	6 969
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 338	23	—	—	—	—	—	—	780	4 141
Actifs des contrats de réassurance	111	116	86	73	59	215	405	900	150	2 115
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	458	458
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	803	803
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 495	1 495
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 217	1 217
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 246	1 246
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	728	728
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	974	974
Autres actifs – Autres	1 457	262	198	77	28	35	56	6	1 296	3 415
Total de l'actif	66 415 \$	18 374 \$	19 062 \$	21 799 \$	21 838 \$	66 707 \$	133 341 \$	47 727 \$	69 414 \$	464 677 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	7 071 \$	5 620 \$	6 664 \$	13 806 \$	15 257 \$	17 860 \$	20 852 \$	678 \$	71 000 \$	158 808 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	16 022	7 009	8 868	2 011	2 988	10 401	25 049	8 580	56 366	137 294
Institutions de dépôts ⁽³⁾	5	4	2	1	4	—	1	—	258	275
Passifs des contrats d'assurance	876	857	923	751	647	2 338	5 070	19 380	3 926	34 768
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	144	273	1 872	274	100	1 485	4 332	5 657	35	14 172
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 970	4	—	—	—	—	—	—	—	21 974
Instruments financiers dérivés	315	276	299	649	279	979	3 129	178	—	6 104
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 425	2	—	—	—	—	—	—	8 572	10 999
Obligations locatives	7	12	17	19	19	72	165	225	—	536
Passifs des contrats de réassurance	—	—	—	1	1	2	4	30	—	38
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	24 431	24 431
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	717	717
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	417	417
Autres passifs – Autres	4 174	1 088	1 210	1 077	411	598	975	167	2 100	11 800
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	3 939	—	3 939
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	38 405	38 405
Total du passif et des capitaux propres	53 009 \$	15 145 \$	19 855 \$	18 589 \$	19 706 \$	33 735 \$	59 577 \$	38 834 \$	206 227 \$	464 677 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 526 \$	1 295 \$	890 \$	1 303 \$	1 460 \$	7 986 \$	13 831 \$	704 \$	109 560 \$	138 555 \$
Lettres de crédit documentaire	1	7	4	2	1	—	—	—	—	15
Garanties et lettres de crédit de soutien	320	550	292	484	666	114	73	61	33	2 593

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 388 \$	1 593 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	6 \$	8 987 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	214	372	1 139	1 256	1 207	2 860	5 509	19 223	4 847	36 627
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	867	1 658	1 682	1 473	1 468	8 221	22 192	12 619	1 512	51 692
Titres au coût amorti	1	—	—	—	1	1	6	37	—	46
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 613	1 689	1 376	—	—	—	—	—	—	13 678
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 207	4 698	7 864	4 991	6 530	34 523	93 329	3 693	7 023	165 858
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	39	72	163	161	205	1 069	4 646	8 499	9 385	24 239
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	22 160	6 613	5 726	4 609	6 493	8 547	12 831	2 255	7 784	77 018
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 180)	(1 180)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	24 754	24 754
Instruments financiers dérivés	249	364	649	349	434	1 229	2 386	201	—	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 345	19	—	—	—	—	—	—	437	2 801
Actifs des contrats de réassurance	7	70	60	49	46	152	319	834	139	1 676
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	476	476
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	974	974
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 549	1 549
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	563	563
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 186	1 186
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 477	1 477
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	46	46
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 244	1 244
Autres actifs – Autres	1 079	438	277	38	31	12	35	3	1 455	3 368
Total de l'actif	48 169 \$	17 586 \$	18 936 \$	12 926 \$	16 415 \$	56 614 \$	141 253 \$	47 364 \$	63 677 \$	422 940 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	4 911 \$	6 288 \$	17 222 \$	6 685 \$	9 348 \$	19 596 \$	16 631 \$	422 \$	70 416 \$	151 519 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	19 455	8 816	4 469	2 587	4 254	9 712	21 016	5 585	51 325	127 219
Institutions de dépôts ⁽³⁾	314	1	5	7	7	3	—	—	254	591
Passifs des contrats d'assurance	869	803	812	692	665	2 159	4 771	18 508	3 682	32 961
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	69	72	623	99	66	817	3 691	6 229	20	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	11 681	351	—	—	—	—	—	—	—	12 032
Instruments financiers dérivés	510	480	653	393	441	1 422	2 487	240	—	6 626
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	5 056	2	—	—	—	—	—	—	4 292	9 350
Obligations locatives	7	12	17	20	18	66	169	244	—	553
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	1	1	1	4	30	—	38
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	21 233	21 233
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	867	867
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	252	252
Autres passifs – Autres	3 461	1 766	1 181	427	333	488	837	156	2 020	10 669
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 954	—	2 954
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	34 390	34 390
Total du passif et des capitaux propres	46 333 \$	18 591 \$	24 983 \$	10 911 \$	15 133 \$	34 264 \$	49 606 \$	34 368 \$	188 751 \$	422 940 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 050 \$	1 046 \$	1 580 \$	1 739 \$	1 133 \$	4 886 \$	13 375 \$	774 \$	105 465 \$	131 048 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 875	2 875
Lettres de crédit documentaire	3	2	9	1	1	1	—	—	—	17
Garanties et lettres de crédit de soutien	199	259	483	754	444	58	40	40	4	2 281

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 97 et 98 du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2023.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, aux pages 133 à 155 du rapport annuel 2023.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 99 à 105 du rapport de gestion annuel 2023 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Aucun changement significatif n'a été apporté à ces méthodes comptables au cours des neuf premiers mois de 2024.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2023, sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, à la page 155 du rapport annuel 2023. L'IASB a publié depuis les nouvelles normes et modifications suivantes :

IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* suite à l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications à l'IFRS 7 et l'IFRS 9 qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces modifications ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES EN VERTU DE LA DÉCISION N° 2021-FS-0091 DE L'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section « Le Mouvement Desjardins en bref ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Informations financières de la CDO

	Au 30 septembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion
(en millions de dollars et en pourcentage)						
Total de l'actif	13 574 \$	464 677 \$	2,9 %	11 922 \$	422 940 \$	2,8 %
Total du passif	12 735	426 272	3,0	11 107	388 550	2,9
Total des capitaux propres	839	38 405	2,2	815	34 390	2,4

	Pour les périodes de trois mois terminées le									Pour les périodes de neuf mois terminées le								
	30 septembre 2024			30 juin 2024			30 septembre 2023			30 septembre 2024			30 septembre 2023					
	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
(en millions de dollars et en pourcentage)																		
Revenu net total	46 \$	3 385 \$	1,4 %	54 \$	3 753 \$	1,4 %	52 \$	3 133 \$	1,7 %	155 \$	10 702 \$	1,4 %	147 \$	9 039 \$	1,6 %			
Excédents avant ristournes aux membres	1	757	0,1	6	918	0,7	7	614	1,1	16	2 530	0,6	12	1 509	0,8			
Excédents (déficit) nets de la période après ristournes aux membres	(2)	675	(0,3)	4	837	0,5	4	536	0,7	8	2 286	0,3	5	1 273	0,4			

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif principal moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif principal moyen portant intérêt – Particuliers et Entreprises

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts, du secteur Particuliers et Entreprises. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.
- Risque opérationnel
Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe

Correspondent à la moyenne des capitaux propres – Part revenant au Groupe, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Catastrophe et événement majeur– Catastrophe

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements

- Engagement direct
Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect
Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Indice de productivité - Particuliers et Entreprises

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Levier opérationnel

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal du secteur Particuliers et Entreprises, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises.

Marge sur services contractuels (MSC)

Pour les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, représente le profit non acquis qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passif moyen

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Passif moyen portant intérêt

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquemment, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal

Correspond au revenu net d'intérêts excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts du secteur Particuliers en Entreprises excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal du secteur Particuliers en Entreprises.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Désignent l'ensemble des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dont le Mouvement Desjardins et ses entités doivent tenir compte dans le cadre de leurs opérations, activités de financement, d'investissement ou d'assurance et qui pourraient se traduire, entre autres, en risques de crédit, en risques d'assurance, en pertes de la valeur d'actifs ou en risques non financiers tels que l'atteinte à la réputation du Mouvement.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.